

Féminisme et laïcité



L'ANJOU LAÏQUE
14 bis avenue Marie Talet
49100 ANGERS

La rédaction remercie tous les abonnés de leur fidélité. Elle accorde une mention spéciale à ceux qui souscrivent un abonnement de soutien. À l'ensemble, elle demande de faire de nouveaux abonnés. Pour une meilleure communication, faire parvenir vos adresses e-mail à : anjoulaique@gmail.com.

Sommaire

- | | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------|
| 2 - Portrait | 7 - Cent dix ans de la loi de 1905 | 14 - Coach en parentalité |
| 3 - Edito | 8 - La croix et la bannière et Nono | 15 - Le tour de France |
| 4 - Pas d'émancipation des femmes sans laïcité | 9 - Volney | 16 - Impressions de Mongolie |
| 5 - Les pionnières du féminisme en Anjou | 10 - Déchéance de la nationalité | 17 - Le confédéralisme |
| 6 - Un référent laïque étonnant | 11 - Un projet de protection | 18 - Associations |
| | 12 - Des dérives | 19 - Courrier des lecteurs |
| | 13 - Arsinoé | 20 - Femmes sandwich |

Portrait

Lucienne Diard



Lucienne Diard est née à Saumur en 1941. Elle y a toujours vécu. Elle y a fait ses études et exercé son métier d'institutrice. Militante féministe, elle intervient depuis quelques années dans les écoles saumuroises pour le Planning familial. Elle lit des contes et histoires « non-sexistes ». L'occasion de fructueux échanges avec les enfants, les parents et les enseignants. Lucienne est également DDEN et milite à la Ligue des Droits de l'Homme

L'Anjou laïque : d'où est venu votre engagement militant ?

Lucienne Diard : C'est une prise de conscience assez tardive. Les vingt premières années de ma vie je n'avais pas de revendications féministes car mon père était déjà pour l'égalité hommes-femmes. Il devait être le seul homme à pousser un landau dans les rues de Saumur.

Décès

Alors que nous bouclons ce numéro de l'Anjou Laïque, nous apprenons le décès subit de notre ami Jacky Minier, co-signataire de cet article. Hommage lui sera rendu dans les colonnes de notre prochaine édition. À son épouse Marie-Renée et à toute sa famille l'équipe rédactionnelle du journal présente ses plus sincères et amicales condoléances.

Il était président de l'amicale laïque de Saumur qui, à l'époque, avait beaucoup d'activités. J'ai donc toujours été attachée à la laïcité. Mes premiers engagements étaient associatifs. J'étais membre d'une association sportive, l'UAS (Union Athlétique Saumuroise), qui avait été créée par l'unique maire socialiste de Saumur. Je m'occupais de l'activité danse. J'ai été 30 ans présidente de l'école de danse.

L'A L : vous avez exercé le métier d'institutrice ?

L. D : J'ai débuté à l'Éducation Nationale comme institutrice remplaçante à 19 ans, sans passer par l'École Normale. Après une première année à Saint Hilaire Saint Florent et à Fontevraud, j'ai été nommée à Sau-

mur où j'ai fait toute ma carrière. Je dois ma formation professionnelle à l'Amicale des institutrices des écoles maternelles. Ce sont les collègues et les inspectrices des écoles maternelles qui m'ont formée au cours de nos réunions pédagogiques du mercredi.

En 1974, j'ai pris la direction d'une école maternelle dans un quartier difficile, Le Clos Coutard. Mais je suis partie tôt en retraite car autour de moi je voyais de moins en moins d'engagement pour l'école républicaine. L'esprit de mes débuts se délitait et quand nous avons perdu nos inspectrices de maternelle nous avons perdu notre identité.

L'A L : de quand date votre engagement féministe ?

L. D : Mes idées féministes sont venues lentement. C'est mon mariage qui m'a fait prendre conscience du besoin d'émancipation des femmes. Après mai 68, j'ai commencé à me révolter. Je voulais plus d'autonomie et de liberté. Bien que travaillant, je n'avais pas d'autonomie financière et je ne pouvais pas ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de mon mari. J'ai repris mes activités de danse que j'avais dû abandonner, et j'ai divorcé en 1980.

L'A L : votre engagement au Planning familial est plus récent ?

L. D : Je suis entrée au Planning il y a six ans quand j'ai arrêté mes activités de danse. C'est au contact du Planning que j'ai pris conscience des stéréotypes sexistes qui faisaient partie de ma vie, y compris d'enseignante. Je me suis engagée dans la lecture de contes non-sexistes dans les écoles.

La plupart des contes sont sexistes. En tant qu'institutrice j'en avais lu sans m'en rendre compte. Il était admis que les princesses étaient sauvées par les princes et jamais l'inverse.

L'A L : comment se déroule l'activité ?

L. D : J'interviens sur le temps scolaire, en accord avec les enseignants, en maternelle et en élémentaire. Tous les enfants sont présents ainsi que l'enseignant qui peut ensuite prolonger le débat. Les parents d'élèves sont invités. Tout le monde peut donner son avis.

L'A L : comment ce public réagit-il ?

L. D : C'est très variable en fonction du livre lu. Par

exemple, dans *La princesse et le dragon*, c'est la princesse qui se bat et va sauver son prince. Quand elle dit au prince « Tu n'es qu'un gros nul », cela chiffonne les mamans. Autre exemple. Dans *Hector l'homme fort*, Hector est un costaud qui travaille dans un cirque et se cache la nuit pour tricoter. Les dompteurs le surprennent et se moquent de lui. Finalement, après une tempête, le cirque sera sauvé grâce au tricot. Les garçons se sentent plus près des dompteurs que d'Hector. En général, les filles admettent plus facilement la différence.

Nous abordons beaucoup de thèmes à travers ces lectures : les relations homme-femme ou frère-sœur, l'homosexualité, les jeux sexistes, les tâches ménagères. On voit des choses changer, notamment sur la cour de récré. Une fille qui veut jouer au foot est mieux acceptée par les garçons, ou un garçon qui préfère jouer avec les filles n'est plus rejeté.

Au travers de ces discussions, les enfants se révèlent et les enseignants découvrent chez eux des choses particulières qu'ils n'avaient pas remarquées.

Dans les classes, j'essaie aussi d'expliquer ce qu'est le Planning familial : des gens qui aident les papas, les mamans, les garçons, les filles, à mieux vivre ensemble.

*Propos recueillis par
Jacky Minier et
Catherine Battreau*

Quelques lectures non sexistes
proposées aux écoles par le Planning familial 49

Des livres où les héros peuvent être des héroïnes, les filles ne sont pas au bois dormant et les garçons ne sont pas les seuls à chasser le dragon, les mamans sont des femmes d'aujourd'hui et les hommes des papas modernes (Editions Talents Hauts).

La princesse et le dragon : La princesse Elisabeth doit épouser le prince Ronald jusqu'au jour où un dragon emporte le prince. Mais Elisabeth décide de poursuivre le dragon et de sauver Ronald...

Calicochon : Monsieur Porchon traite sa femme comme une domestique. Ses deux fils l'imitent à la perfection. Un jour elle disparaît laissant un mot derrière elle : « Vous êtes des cochons ». Livrés à eux-mêmes, ils sont incapables de se débrouiller seuls...

Hector l'homme extraordinairement fort : Au sein du cirque Hector a un secret. Il aime tricoter et faire du crochet. Des gens malintentionnés vont tenter de le ridiculiser. Une tempête emporte tout. Le cirque ne sera sauvé que par le talent caché d'Hector.

Tango a 2 papas et pourquoi pas ? Au zoo, les manchots Roy et Silo sont inséparables. Le gardien leur confie un œuf dont personne ne peut s'occuper. Roy et Silo se relayent pour le couvrir. Une petite femelle, naît, Tango. Elle est la seule à avoir deux papas. Et pourquoi pas ?

Un parti nuisible, mais d'utilité instrumentale

envisagé et ciblé pour protéger des emplois est catalogué de « repli national » propre à la philosophie du Front national. Ainsi la libre circulation des capitaux devient, a contrario, un signe d'ouverture aux autres. En résumé, toute critique et réserve à l'égard du projet d'une Europe fédéraliste vous range, ipso facto, par assimilation, dans un mauvais camp.

Institutions

Il n'y a pas que sur l'Europe que la diabolisation du Front national est instrumentalisée. Elle est aussi bien pratique pour justifier un régime présidentiel et un mode électoral qui fausse la représentativité de l'Assemblée nationale. Les élections des députés proportionnellement aux voix obtenues sont récuses pour faire barrage à l'extrême droite. Le motif se veut noble. Mais, l'alibi qu'il représente pour pérenniser un bipartisme dans la politique française l'est moins. Le mode de scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection des députés induit une bipolarisation politique complémentaire à l'élection du président de la République. La pluralité interdite à l'assemblée nationale interdit les majorités d'idées. Ces majorités, arguments à l'appui, pourraient pourtant mieux qu'un refus d'entrée démontrer la nocivité des idées du Front national. A la démocratie

jusqu'au bout, il est préféré une conservation alternée du pouvoir. La lutte supposée contre le Front national sert à sauver une apparence de légitimité.

Laïcité

Sur notre propre terrain, sur la laïcité, la condamnation de l'extrême droite n'est pas non plus exempte d'ambiguïtés. Tout d'abord remarquons qu'il y a un mélange des genres à appeler laïcité ce qui relève du racisme. Le Front National ne s'en prend pas à l'islam mais aux personnes qui pratiquent cette religion. Il ne critique pas les textes du coran, mais ceux qui y font référence. Il ne blasphème pas, il stigmatise le croyant

arabe. Toutefois la confusion est entretenue par ceux qui voudraient une laïcité ouverte, accommodante avec les religions. Les laïques intransigeants sur l'application de la loi de séparation de 1905 sont dans le viseur. Le rapprochement insidieux fait entre eux et l'extrême droite n'est pas gratuit. L'amalgame honnête permet de qualifier d'islamophobie toute critique sur l'islam. L'habillement laïque du Front national permet, en opposition à ce parti raciste, de promouvoir un multiculturalisme, de fait, incompatible au modèle républicain laïque. Rappelons le, le premier institutionnalise les différences en les cristallisant, le second les permet en toute liberté.

Il faudrait... mais

Pour que le procès d'un rapprochement avec le F. N. fonctionne, ce qui le caractérise (hors son racisme) est en partie escamoté. Son programme est condamné sans être décortiqué.

Sur la laïcité, hostile aux écoles coraniques, il milite en même temps pour le financement public des écoles privées catholiques et l'extension d'écoles hors contrat par des fondations dégrévées d'impôts. Relever cette contradiction suffirait à le mettre hors-jeu du camp laïque. En contrepartie, il faudrait alors admettre que la demande de la suppression progressive de la loi Debré de 1959 ne procède pas d'un laïcisme sectaire, mais d'une simple logique républicaine. Les tenants de la laïcité « ouverte », favorables aux accommodements « raisonnables », préfèrent brouiller les cartes. À sa nation ethnique fondée sur le lien du sang, il faudrait lui opposer l'idée d'une nation, fondée sur le droit du sol, assise sur la citoyenneté et sur elle seule, d'une nation ouverte aux autres nations. Mais cette notion de la nation démocratique irait à l'encontre de la volonté de relativiser sa souveraineté.

Sur la sortie de l'euro prôné par le F.N., il faudrait montrer que c'est surtout un effet d'annonce opportuniste pour illustrer son « patriotisme ». D'ailleurs il ne prévoit aucune mesure d'accompagnement et de prévention à cette issue. Économiquement libéral, au pouvoir, il changerait d'option. Le virage est déjà amorcé. Mais ranger le F. N. dans le camp libéral tendrait à prouver son « euro-compatibilité ». Les européistes de tous bords s'en gardent. Dommage, le F.N. y perdrait certainement de son attrait auprès des classes populaires.

Le méchant loup qu'est le front national aide bien ceux qui se veulent des bergers de poursuivre leurs chemins.

Jack Proult



Ledito

Le Front national de Marine Le Pen n'est plus tout à fait celui de son père, mais continue à surfer sur le même fond. Il continue à jouer sur la peur de l'autre et sur l'insécurité culturelle. Il est toujours à la recherche du bouc-émissaire. Il continue à être raciste et à inciter au racisme. Il est donc très peu recommandable. C'est un euphémisme de le dire. Mais alors pourquoi l'évoque-t-on si souvent ?

Il est prétendu qu'on lui fait beaucoup de publicité. Oui, si nous considérons que d'en parler en relève. Non, si nous estimons que la publicité consiste à vanter un produit. La soi-disant complicité des journalistes à son égard est bien exagérée. Rares sont les louanges. Il est quand même très souvent dénigré. Légitimement quand il s'agit de racisme, hypocritement quand sa diabolisation devient à un alibi pour discréditer des idées qu'il a récupérées.

Souveraineté et nation

Aujourd'hui se prononcer souverainiste, c'est à dire se déclarer pour la souveraineté populaire nationale, c'est prendre le risque d'être accusé de collusion avec le Front national. Affirmer son attachement à la nation entraîne le soupçon de « nationalisme ». Cette suspicion avalise la dilution de la France dans une Europe fédérale. Sur le même registre, tout protectionnisme

Laïcité à l'Islandaise

Les islandais doivent déclarer leur religion et acquitter une taxe de 75 euros reversée à leur Eglise sous forme de subvention. Pour les athées, pas moyen d'y échapper, leurs autres impôts sont majorés d'autant. Cà, c'était avant. Avant que certains islandais décident d'adopter le culte de Zu, le zuisme étant dûment enregistré comme religion en 2013. L'Islande compte désormais 3 500

zuiques, adorateurs d'une divinité créée par les Sumériens plus de 2 500 ans avant notre ère en Mésopotamie. L'Eglise zuique qui empêche la subvention de 75 euros la reverse immédiatement à son donateur. Voilà comment les athées échappent à l'impôt religieux. Face à des parlementaires qui contestent au zuisme la qualité de religion, le représentant de l'Eglise zuique rétorque qu'on ne

peut établir clairement ce qu'est une religion, ni la sincérité de la foi. Il ajoute que l'Eglise zuique promet de se dissoudre quand la taxe religieuse sera abolie, ce que réclament 55% des Islandais sondés récemment.

J-L G.

Pas d'émancipation des femmes sans laïcité

LA LAÏCITÉ EST UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ELLE DONNE LE CADRE QUI, AU DE-LÀ DES APPARTENANCES PARTICULIÈRES, PERMET DE VIVRE ENSEMBLE QUE L'ON SOIT CROYANT, ATHÉE OU AGNOSTIQUE. ET, LA RÉPUBLIQUE, LIBÉRÉE DES DOGMES RELIGIEUX MISOGYNES, AUTORISE L'ÉGALITÉ DES SEXES.

La laïcité se construit depuis la révolution. La Déclaration des droits de l'Homme affirme l'égalité de droit entre les femmes et les hommes. La loi de 1905 (article 1) exclut toute contrainte religieuse ou idéologique « *La République assure à chacun la liberté de conscience* ». L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses et spirituelles et les religions n'ont plus le droit d'interférer sur son fonctionnement. C'est en libérant la loi commune des religions, des idéologies, que l'émancipation des femmes peut se faire et par suite l'émancipation des hommes. Aragon l'a dit « *La femme est l'avenir de l'homme* » !

La place des femmes dans les religions

Dans le passé les trois religions monothéistes ont sacralisé des sociétés patriarcales. Ce passé pèse encore. Selon le discours religieux le plus répandu, les hommes et les femmes seraient de natures différentes et complémentaires parce que telle est la volonté de Dieu ! En conséquence il est impossible de changer quoi que ce soit à leurs rapports. Cette prétendue « nature » des sexes impose un renouvellement des contraintes génération après génération, par la famille, l'école, le dogme. Les deux sexes sont soumis dès leur naissance à des punitions en cas de non-conformité avec leur stéréotype de genre. La « nature » de l'homme ou de la femme varie selon les époques et les différentes parties du globe. Elle n'est donc pas universelle ! Cette attribution de qualités et de compétences serait propre à chaque sexe mais en conservant la suprématie de l'homme. Même l'homme le plus opprimé exercera toujours sa puissance sur sa femme.

Depuis des temps immémoriaux, l'homme plus fort physiquement a pu s'imposer dans une époque sombre où la morale était absente et la brutalité n'entraînait aucune culpabilité. Les hommes ont codifié leur soi-disant supériorité avec l'invention de l'écriture. Ils ont édicté des lois et conçu les textes fondateurs des religions. Le message selon lequel l'homme devrait dominer la femme n'a rien de divin, il est primitif. Dans toutes les religions, les femmes sont un bien que l'on possède, comme une terre ou du bétail. Malgré eux, Jésus et Mahomet sont devenus des remparts de la misogynie et leur message déformé a pu servir de caution aux pires ignominies. Les textes anciens misogynes ont été un véritable poison pour les femmes. Elles ont fini par les croire, privées de leur confiance en elles. Comme la place des femmes, la place de l'éducation, la cause des esclaves, la vie des travailleurs n'ont pas progressé grâce aux religions mais grâce à des rebelles qu'elles excommuniaient et entravaient chaque fois qu'ils tentaient d'amender la société.

Au XX^e siècle, un changement

Les nouveaux acquis en biologie changent la vision de la « nature » de la femme et celle de l'homme. La formation de l'œuf humain à partir de deux cellules (mâle et femelle), et non pas « la petite graine » mise par

l'homme, prouve l'égalité des sexes dans la procréation. Grâce à l'imagerie cérébrale les neurobiologistes, dont Catherine Vidal, ont pu démontrer qu'il n'y a aucune différence significative, en taille, poids, (comme on le pensait jadis) entre les cerveaux d'une femme ou d'un homme. « *La variabilité entre les individus d'un même sexe est telle qu'elle l'emporte le plus souvent sur la variabilité entre les sexes* ». Les différences de comportement entre filles et garçons sont dues à l'éducation, à des causes externes « *Au cours de son développement le cerveau intègre les influences de l'environnement, de la famille, de la société, de la culture. Par exemple Un petit garçon est initié très tôt au sport collectif, comme le football, favorable pour apprendre à se repérer dans l'espace et s'y déplacer : ce type d'apprentissage précoce facilite la formation des circuits de neurones de l'orientation spatiale. En revanche cette capacité moins sollicitée chez les filles*

extrêmes droites, cherchent à peser sur les décisions politiques au niveau européen et exercent pressions et chantages divers. Ainsi en Maine et Loire, à toutes les élections ils font pression sur les candidats susceptibles d'être favorables au mariage pour tous. Par ailleurs, l'extrême droite catholique veut intervenir sur le contenu des enseignements de l'école républicaine, notamment sur le programme A. B. C. de l'égalité visant à déconstruire les stéréotypes. Paradoxalement, elle revendique la laïcité à des fins racistes et xénophobes.

La pression des intégrismes de tous bords s'exerce avec la complicité de politiques et de personnalités de droite et de gauche qui parlent de laïcité « multiple », « positive », « ouverte ». À gauche, la bienveillance



qui restent à la maison, situation plus propice à utiliser le langage pour communiquer¹ »

« *On ne naît pas femme on le devient² »*. Rien ne différencie les hommes des femmes, à part la présence d'un appareil génital aux capacités différentes. Mais en dépit des connaissances actuelles les stéréotypes de genre, féminin et masculin, perdurent dans la société. Constamment culpabilisée, par la loi, par les sermons, la femme

On ne naît pas femme on le devient

a dû apprendre à se faire confiance et à oser se dresser contre l'opresseur. Durant le XX^e siècle, les luttes féministes des femmes et des hommes ont permis l'émancipation des femmes en obtenant le droit à la contraception, à l'IVG, à la liberté sexuelle et l'égalité de « chef de famille ».

Intégrisme et complicités

Les intégrismes religieux utilisent des arguments sacrés en faveur de la supériorité masculine, faisant une double appropriation de la religion et des femmes. Des offensives, menées par des forces de toutes confessions, comme par exemple les catholiques liés aux

va vers l'islam politique. « *Au niveau européen depuis plus de 30 ans, au nom de l'antiracisme, du droit à la différence, de la liberté d'expression et face à des discriminations bien réelles subies par des Européennes d'origine immigrée des alliances se nouent, d'une part, entre des mouvements considérés comme progressistes (défenseurs des droits humains, antiracistes, des altermondialistes) et, d'autre part, des groupes islamiques, voire islamistes³.* »

Ce sont des alliances qui sont conclues au détriment des droits des femmes et qui consistent à hiérarchiser les combats en mettant au second plan les revendications féministes. Pourtant ce que refusent avant tout les intégrismes religieux c'est la liberté des femmes ainsi que l'égalité entre les sexes ! L'écrivaine palestinienne Sahar Khalifa fait le constat suivant sur la place de femme arabe « *nous avons le choix entre un occident synonyme de liberté, de laïcité et de science, mais aussi de colonialisme, et un islam impitoyable qui appelle à résister à l'occident, mais qui s'oppose à la science, à la modernité ainsi qu'à l'émancipation féminine et sociale⁴ »*. Une laïcité d'égalité entre les sexes doit pouvoir surmonter ce dilemme.

Catherine Battreau

¹Le cerveau a-t-il un sexe ? Catherine Vidal

²Le deuxième sexe Simone de Beauvoir

³Réseau féministe Rupture M.Dental et J-M Salmon

⁴« Femmes arabes dans le piège des images » Le Monde diplomatique août 2015

Les Pionnières du féminisme en Anjou

Yvonne Dufour syndicaliste active, fonde avec son mari en 1952 l'Anjou Laïque

LES MOUVEMENTS FÉMINISTES SE DÉVELOPPENT À LA FIN DU XIX SIÈCLE EN FRANCE, ET DANS LE MONDE AUTOUR DES REVENDICATIONS DU DROIT DE VOTE ET DES DROITS CIVILS. LA BELLE ÉPOQUE EST L'ÂGE D'OR DES ORGANISATIONS RÉFORMISTES DIRIGÉES PAR DES FEMMES PLUTÔT ISSUES DE LA BOURGEOISIE

En Anjou, avant 1914, les débuts du féminisme sont timides mais ils n'étaient pas totalement absents avant la création de groupes organisés. En 1898, Jeanne Chauvin, première avocate en France fait une conférence sur l'ouverture du métier aux femmes, devant 300 personnes. En 1901 : Une conférence sur « *la femme libre* » a lieu à l'Université populaire devant 65 à 70 personnes. En 1911, Marguerite Billot Thulard, institutrice à Soulaire et Bourg crée à Angers un groupe de l'UFSF. Une poignée de militantes organise en 1913 la première réunion publique : banquet au Grand Hôtel et conférence à la Bourse du travail devant 200 personnes. Cécile Brunschvicg, secrétaire nationale de l'UFSF fait un discours sur le droit des femmes au vote. Le syndicaliste de Trélazé, Auguste Boulan, anarchiste porte la contradiction, se présentant ouvertement comme « adversaire du féminisme ». Pour lui, « *l'émancipation des femmes ne peut se faire que par le syndicat et non par le suffrage des femmes* ». En avril 1914, le comité soutient Auguste Billot (mari de Marguerite), candidat aux législatives au nom de l'UFSF. Il n'obtient qu'une seule voix ! Lors de la guerre, les militantes angevines, ralliées à l'Union Sacrée, suspendent leurs revendications jusqu'au début 1918. En mai 1918, l'Effort Social relate une conférence présidée par M. Billot Thulard devant 200 personnes. Une conférence rassemble encore 600 personnes le 18 novembre 1918. À chaque fois, le maire est présent.

Dans les années 20, le groupe local de l'UFSF attire des institutrices, des femmes de la petite bourgeoisie urbaine ou rurale. M. Billot Thulard reste le pivot. Il y a aussi Gabrielle et Louis Bouët, instituteurs, la femme de l'inspecteur d'académie, la directrice de l'EPS de filles. En 1920, est organisée une conférence de Me Strauss-Montreuil, médecin sur le travail des femmes, devant 200 personnes : « *A travail égal, salaire égal* ». Ludovic Ménard, en fait le compte-rendu dans l'Effort Social. C. Brunschvicg revient en 1924, pour une conférence précédée d'affiches « *la femme votera contre la guerre, l'alcool* ».

Implication politique

Certains entrent dans les partis politiques. Depuis 1924, le parti radical accepte des femmes. M. Billot Thulard comme C. Brunschvicg adhère pour faire évoluer ce parti hostile au suffrage féminin (voté par les députés en 1919, refusé au Sénat par les radicaux). D'autres comme les Bouët préfèrent le Parti communiste, ou la SFIO.

En 1928, le maire radical Levavasseur accueille le Congrès de son parti à Angers. Le groupe local de l'UFSF veut profiter de l'événement : pas de manifestation pour ne pas gêner C. Brunschvicg, membre



du bureau du parti, présente au Congrès, mais fait une demande d'entrevue avec Daladier. Cette position modérée est contestée par la LFD. Celle-ci n'a pas de groupe constitué en Anjou, mais ses militantes placardent des affiches « *La femme doit voter, c'est son droit* » et manifestent à la Roche de Mûrs où les radicaux, participant à une cérémonie, ont annulé le discours de M. Billot Thulard. Ces « suffragettes » dont Georgette Boulestreau, sage-femme angevine dépliant une banderole « *les femmes républicaines angevines devaient parler; les radicaux angevins ne l'ont pas voulu* ». L'Ouest Éclair, journal catholique social, favorable au vote des femmes relate l'incident à Daladier qui promet des « *réformes graduelles* ». G. Boulestreau réplique « *Il faut donc que les mamans et les enfants nécessiteux attendent graduellement de quoi manger ? !* ».

En 1920, la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs décide la création des Groupes Féministes de l'Enseignement Laïque, animés par des syndicalistes. Aux revendications des réformistes, les GFEL ajoutent des demandes sociales et prônent l'éducation sexuelle. Quinze groupes voient le jour dont celui du Maine et Loire en 1923, animé par Yvonne Dufour de Trélazé, membre aussi des instances nationales. Yvonne Terrier, fille d'ouvrier ardoisier, adhère à la FNSI en 1918, épouse en 1920 Henri Dufour instituteur, syndicaliste. On retrouve Gabrielle Bouët, de Saumur, pacifiste en 1914-1918 et quelques hommes (Henri Dufour, Louis Bouët). L'apogée du groupe (31 adhérentes) se situe en 1927-28 lors de l'affaire Henriette Alquier, jugée à Saumur où est imprimé le bulletin des GFEL. H. Alquier y avait publié un article sur l'avortement contraire à la loi de 1920.

Déclin

Dans les années 30, l'activité féministe en Anjou reste faible. Le groupe UFSF peine à recruter et repose tou-

jours sur M. Billot Thulard. En 1931, elle prône « *le refus collectif de l'impôt si le vote n'est pas accordé aux femmes* ». Le Sénat refuse toujours ce droit. A la dernière conférence du groupe angevin en 1933, Germaine Malaterre Sellier, catholique progressiste, dirigeante nationale, déléguée à la SDN parle surtout de la situation internationale devant 600 personnes. Et le groupe d'Angers disparaît en 1935 faute de relève. Le GFEL angevin fonctionne avec un noyau dur d'une dizaine de militantes autour d'Y. Dufour mais disparaît en 1933, deux ans avant la fin des groupes au niveau national (1935). Une quarantaine de membres y auront participé sans compter l'influence hors du groupe. En 1939, seule une petite section de la LFD subsiste, créée en 1931, par G. Boulestreau. Lors de la première réunion, salle Chemellier, elle avait revendiqué le vote des femmes devant 80 femmes et une vingtaine d'hommes, suivie d'Andrée Lehmann, avocate, dirigeante nationale.

À la veille de la guerre, le militantisme féministe est alors en déclin au niveau national. Il peine à renouveler ses modes d'actions et la lutte antifasciste devient la priorité.

L'activité féministe ne reprend en Anjou comme en France que dans les années 70. Mais les femmes participent à la vie locale. Germaine Canonne est la première élue du Maine et Loire. Y. Dufour syndicaliste active, fonde avec son mari en 1952, l'Anjou Laïque qu'elle gère jusqu'à sa mort en 1967, militant aussi à la SFIO et au PSU. G. Boulestreau reste aussi une figure locale. Ainsi la poignée de pionnières locales, féministes de la première vague, des plus modérées de l'UFSF aux plus radicales des GFEL, a contribué à faire avancer en Anjou l'idée d'une égalité des droits pour les femmes.

Marie-Anne Guéry

¹ la Ligue Française du Droit des Femmes (1882), le Conseil National des Femmes Françaises (1901). L'Union Française pour le Suffrage des Femmes (1908).
² F. Dabouis : Le groupe angevin de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes à travers les archives de Cécile Brunschvicg (1914-1935). Les Cahiers du CESA / Cercle d'Études Sociales Angevin - n° 8, 2014
³ F. Dabouis : Les archives d'Y. Dufour et du GFEL de Maine et Loire (1923-1933), Extrait du bulletin Archives du féminisme

Ouf ! Mobilisation mondiale contre les néo-masculinistes

Les rencontres internationales organisées par le blogueur Roosh V, du mouvement «néo-masculiniste» a provoqué une impressionnante levée de boucliers à travers le monde. Ces masculinistes misogynes, homophobes prônant la légalisation du viol ont été interdits de manifestation à Bale, Sydney, Montréal, Bruxelles mais aussi à Nantes et Paris...

Un référent laïque étonnant :

**EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DE LA
FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES
DE MAINE-ET-LOIRE JE FUS INVITÉ
DANS DEUX LYCÉES PUBLICS
ANGEVINS POUR PARLER DE LA
LAÏCITÉ. J'AI RÉPONDU POSITIVEMENT.
POUR LE SECOND, J'AURAI PU
M'ABSTENIR. LES MEMBRES DU CERDI,
EUX, N'Y ONT PAS PERDU LEUR TEMPS**

Soyons clairs, je n'ai rien contre les membres du Cerdi. Je me suis même aperçu que j'y avais des amis. Toutefois que le dialogue interreligieux devienne le modèle laïque dans les établissements publics me surprend, pour le moins. Certes les rencontres interreligieuses valent mieux que la guerre des religions. Aussi, ces rencontres pourraient-elles illustrer le fait que la loi de séparation libère les religions. Ainsi, à l'insu de l'Etat et sans son autorisation, elles peuvent, entre elles, établir des liens de compréhension. Dans un lycée public, un ou deux membres du Cerdi auraient pu témoigner dans ce sens en tant que citoyen attaché à la liberté de conscience. Rêve laïque ? En effet, ce n'est pas ce qui se produisit dans le premier lycée. Un catholique, une protestante, un juif, un musulman et une autre personne dont j'ai oublié l'appartenance, mirent sur la sellette la loi de 1905. Hors mon ami catholique, un vieux militant associatif, les critiques n'ont pas manqué. En bref, une loi de 110 ans n'est plus adaptée au monde d'aujourd'hui. Ce fut, bien entendu, l'article 2 qui fut dans le collimateur : la non-reconnaissance des cultes par l'Etat. Je ne sais si la stratégie fut pensée au préalable ou si elle s'est construite lors du débat, en tous cas elle fut très coordonnée. Le musulman fit grief à la loi et aux mesures qui en découlent d'ignorer l'islam et ses impératifs. Il reprocha, entre autres, le non financement public des mosquées, vilipenda la loi de 2004 sur l'interdiction du port ostensible de signes religieux dans l'enseignement public qui, dit-t-il, l'obligea à inscrire ses filles dans l'enseignement privé. Sur ce dernier sujet, il regretta les difficultés à implanter des écoles coraniques sous contrat. Les autres « religieux » embrayèrent sur les disparités de fait et enchainèrent en faveur de leur propre paroisse. L'Etat de-

le Cerdi

avait prendre en compte la nouvelle donne religieuse. Autrement dit, la non-reconnaissance des cultes stipulée dans l'article 2 devait être accommodée. Naturellement toutes les religions en seraient bénéficiaires. Les mairies pourraient en être des avantures sans craindre les tribunaux administratifs et les écoles confessionnelles se multiplieraient comme des petits pains. Logiquement, ces dernières intégreraient un grand service d'éducation pluriculturel et multi-culturel.

Pour convaincre les élèves de terminales, l'accent fut mis sur la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. Sur la moitié de la loi en quelque sorte puisque c'est l'indissociabilité des deux premiers articles qui en est l'essence.

Le président du Cerdi a plusieurs fois affirmé que la laïcité était une spécificité française. Une façon de sous-estimer sa dimension universelle pour une égale citoyenneté. Les exemples de démocraties anglo-saxonnes cités laissent à penser qu'un communautarisme tolérant ferait bien l'affaire.

Pour le deuxième lycée public

Je ne peux rien dire sur le comportement des membres du Cerdi. Ils ont rencontré seuls des petits groupes d'élèves de première et terminale. Je sais seulement qu'à chaque fois il y avait un musulman plus un ou deux représentants des autres religions. Tant qu'à moi, avec une déléguée de la réserve citoyenne, j'ai rencontré deux classes de seconde. La portion congrue ! Domage, j'aurais pu avoir un autre regard sur les membres du Cerdi. En lot de consolation, j'ai pu assister à une très bonne intervention d'un juriste sur la loi de 1905. Sa prestation aurait pu d'ailleurs être la base d'avis divergents sur la laïcité.

J'ai appris que les membres du Cerdi étaient des habitués des interventions dans le milieu scolaire. Surtout

dans l'enseignement privé. Je préfère, même si je n'y suis pas invité ; ce qui ne me choque pas.

Jack Prout

¹ CERDI : Centre de Rencontre et de Dialogue Inter-religieux

Que le Dieu unique leur pardonne !

À gauche et à l'extrême gauche des bonnes âmes, au nom de la louable dénonciation du racisme confondent islamophobie et droit de critique de l'islam. Pour ne pas tenter de faux procès nous pourrions leur conseiller de se procurer la lettre des dominicains d'Avrillé de décembre 2015¹. Elle se nourrit de citations fort peu œcuméniques. Nous n'en citerons qu'une : « L'islamisme n'est pas seulement une révolution d'Arabes qui s'ennuient sous la tente, et auxquels un chef habile a imprimé une surexcitation qui les pousse tout à coup à la conquête des villes les plus luxueuses de l'Orient. Non ; mais Dieu a laissé prévaloir pour un temps l'antique ennemi de l'homme (. . .). De là, Mahomet, l'homme de Satan, et le Coran, son évangile » Dom Guéranger (4 juillet 1858). Si le dialogue interreligieux dans les établissements publics nous surprend, nous pourrions, en revanche le préconiser au couvent de la Haye-aux-Bonshommes d'Avrillé en souhaitant bon courage à leurs adeptes.

J. P.

¹ Fournie par un ami qui, nous l'espérons, la déroba.

Enseignement privé : plus de limite

**L'ÉCOLE SAINT JOSEPH À CHALONNES
FUT L'OBJET D'UN LONG ARTICLE DU
COURRIER DE L'OUEST (14/11/2015)
LORSQU'ELLE A REÇU LE PRÉSIDENT
DÉPARTEMENTAL DE L'ASSOCIATION
DES PARENTS DE L'ÉCOLE LIBRE,
CLAUDE MATHIEU.**

Après avoir remercié la mairesse des 14 000€ versés à l'établissement catholique pour financer des sorties et des spectacles, Claude Mathieu rappelle les missions de l'APPEL49. Il explique qu'une partie des cotisations payées par les familles sert à rémunérer les 12 salariés permettant à l'APPEL national d'être en relation permanente avec le ministère de l'Éducation nationale pour que l'enseignement catholique soit bien défendu ! Les directions diocésaines, qui ont combattu les lois

laïques de 1880 et la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État pour libérer l'enseignement de l'emprise des religieux, poursuivent donc la guerre scolaire qu'elles ont engagée depuis plus d'un siècle. Pour se renforcer au détriment du public, tous les moyens sont bons. Le lobbying notamment. Au fil des ans, les lois et décrets captés par l'enseignement catholique lui ont permis d'obtenir le paiement par l'État des enseignants et du fonctionnement des établissements privés, la signature de contrats d'association, l'absence de carte scolaire... Bien que revendiquant leur caractère propre, les écoles confessionnelles (lieux d'évangélisation d'après le Comité National de l'Enseignement Catholique) cherchent maintenant à bénéficier de fonds publics pour leurs investissements immobiliers. L'enseignement privé veut le beurre et l'argent du beurre. Il demande que ses établissements soient subventionnés comme les écoles de la République. Et avec l'embauche des 12 lobbyistes, il veut intervenir dans la

définition de la politique scolaire. La boucle est bouclée. Et ça marche !

Dans leur rapport sur la mixité sociale, les députés Salles (UDI) et Durand (PS) proposent « d'encourager l'implantation des établissements privés dans les quartiers défavorisés ». Ils demandent à la puissance publique de financer sa propre concurrence !

Les gouvernements, au lieu de résister aux pressions exercées par les différents mouvements religieux, ont favorisé l'implantation de leurs écoles séparatistes. C'est un formidable retour en arrière, qui réjouit les adversaires de la laïcité.

Il faut donc rappeler que l'argent public, parce qu'il est le produit de tous les contribuables, doit servir l'intérêt commun à tous.

Seule l'École publique, laïque, doit être habilitée à recevoir des fonds publics.

Jean-Pierre Thuleau

À NOYANT-LA-GRAVOYÈRE : un arbre et une place de la laïcité

L'arbre c'était il y a deux ans. La place c'est depuis le 17 janvier de cette année par une décision unanime du Conseil municipal. Pour l'inauguration, Jean-Noël Gaultier, maire de la commune, invita, outre les habitants, le maire honoraire, Daniel Dupuy, les présidents et militants d'organisations laïques (amicale locale, amicales des communes voisines, fédération des œuvres laïques).

Sous un soleil d'une belle journée d'hiver la cérémonie comporta plusieurs temps. Tout d'abord Jean-Noël Gaultier contextualisa la nomination de la place. « *Notre présence à toutes et à tous, ce matin, affirme, affiche notre résistance face au terrorisme, notre refus de l'obscurantisme, notre rejet de la barbarie, quelles qu'en soient ses formes, en Europe et dans le Monde, et bien sûr, dans notre pays, la France, berceau des droits de l'Homme et des libertés.* ». Ce fut bien la liberté de penser et de vivre comme chacun l'entend,

ce fut bien en effet la liberté individuelle et collective permise par la laïcité qui fut attaquée par les assassins fous de Daech. L'accueil se termina par la chanson « Un automne à Paris » interprétée par Louane et écrite par Amin Maalouf. Ce fut une transition poétique pour donner la parole aux enfants du centre de loisirs. Avec leurs éducateurs, ils avaient parlé de la laïcité, non de son concept juridique, mais du vivre-ensemble harmonieux qu'elle favorise. Ce sont donc en mots simples qu'ils l'ont déclinée. Ecrits sur des cartons décorés, ils en firent une guirlande qui partait de l'arbre de la laïcité à la nouvelle plaque de la place. « La Laïcité, autant qu'hier sinon plus aujourd'hui, est ce que nous avons de plus précieux... » déclara le maire. Aussi, pour l'avenir, remercia-t-il les responsables du centre de loisirs d'y avoir sensibilisé les enfants. Après avoir dévoilé les deux plaques avec quelques invités, Jean Noël Gaultier rappela l'esprit de la décision



du Conseil municipal : « Je forme le vœu que, bien sûr dans la liberté de nos opinions, nous restions, fidèles à nos valeurs. Ici, à fortiori, à Noyant, fidèle à l'esprit de solidarité et d'entraide que nous ont légué nos mineurs et nos *perreyeux*. »

Et, c'est dans la salle des Perreyeux que se termina cette belle matinée d'hiver autour du verre de la laïcité.

J. P.

CENT DIX ANS DE LA LOI DE 1905 : une conférence et un arbre

UN PROPOS BIEN STRUCTURÉ, UN DÉBAT VIVANT ET UNE PLANTATION D'AVENIR ONT MARQUÉ UN RÉEL ATTACHEMENT AU PRINCIPE JURIDIQUE DE LA LAÏCITÉ. C'ÉTAIT LE 9 DÉCEMBRE DERNIER À TRÉLAZÉ.

À cette date anniversaire, le Collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire a organisé une conférence sur la laïcité. Une soixantaine de personnes y assista. Des visages connus pour la plupart. Les journaux locaux n'ont pas crû bon d'en informer leurs lecteurs et ont snobé la conférence de presse de présentation. Les militants laïques ne doivent pas compter sur la presse locale pour relayer leurs actions. *Ouest-France* y consentirait peut-être, si dans les locaux de l'Institut catholique de l'ouest (la Catho) nous organisions une rencontre de dialogue interreligieux. Mais, fortes têtes, nous avons préféré pour commémorer la loi de séparation entre l'Etat et les Eglises la salle de la maraichère où sur le fronton est inscrit « Gloire et honneur à l'école laïque ». C'est donc dans ce petit temple local de la laïcité que Loïk Gourdon, membre du Comité laïcité et république, nous a entretenus sur la loi de 1905 et le concept laïque. En exclusivité (par la force des choses), pour les lecteurs de l'*Anjou laïque*, nous relatons quelques passages de l'exposé. Pour l'intervenant, la laïcité est avant tout « *un principe juridique, pilier essentiel de la République, constitutionnellement une et indivisible, laïque et sociale* ». Pour appuyer son affirmation il a cité Henri-Péna Ruiz : « *La laïcité consiste à affranchir l'ensemble de la sphère publique (les services publics) de toute emprise d'une religion et d'une idéologie particulière. Elle protège cette sphère de tout endoctrinement religieux, idéologique ou politique comme tout morcellement communautariste* ». Dans la logique de cette approche découlant de la loi de 1905, il a dénoncé les versements de fonds publics à l'école privée ainsi que le statut concordataire de l'Alsace-Moselle. Il n'est pas certain que la première remarque eût fait l'unanimité dans un dialogue interreligieux prisé par *Ouest-France*. En revanche, sachons le reconnaître, l'attaque de Loïk Gourdon à l'encontre de Marine Le Pen la catholique qui instrumentalise la loi de 1905

uniquement contre la religion musulmane aurait été « œcuméniquement » partagée.

Revenons à la maraichère. L'exposé y fut solide, bien structuré, très documenté. Il fut en partie inspiré, et l'auteur ne s'en cacha pas, par les analyses de la Libre Pensée. Ainsi, Loïk Gourdon, s'est-il dit opposé à l'extension de la neutralité obligée des agents de la fonction publique à tous les secteurs de la vie économique. C'est juste, mais lorsque, dans le domaine de l'enfance, des associations d'économie sociale se substituent aux services publics c'est discutable. Il n'est pas sûr en effet qu'un règlement intérieur circonstancié ait force de loi pour interdire le port de signes d'appartenance religieuse.

Le conférencier termina son intervention par une note optimiste. Il s'est félicité que des organisations laïques

des sorties scolaires, égalité des sexes furent sujets d'échanges. Ce fut une soirée où l'on ne s'est pas senti isolés, malgré le silence d'église de notre bonne presse locale à notre égard.

L'arbre de la laïcité

Avant la conférence, à 18h 30, il y a eu la plantation d'un arbre de la laïcité par Grégory Blanc, adjoint au maire de Trélazé. La municipalité a choisi un olivier, symbole de la paix. Après le premier jet de terre de l'édile, la pelle de service est passée de mains en mains pour que l'arbre s'enracine bien. Il le devrait. La terre de Trélazé est fertile en fraternité.

La centaine de personnes présente aux travaux d'arboriculture laïque, à l'invitation de Grégory blanc, se di-



divergeant sur l'application de la loi de 1905 se soient réunies à Paris le 12 décembre pour son maintien. Il reste à savoir dans quel état.

Le débat dura une bonne heure. Questions, témoignages, réflexions élargirent le propos initial. Droit de blasphème, droit de critique des religions, respect des personnes, repas dans les cantines, accompagnement

rigea ensuite vers la salle de la maraichère. Après une courte allocution de l'hôte sur le bien-fondé d'une République laïque et sur le vivre ensemble démocratique dans sa commune, le pot laïque offert par la ville ouvrit le moment des retrouvailles entre amis. La laïcité s'accorde très bien avec la convivialité.

J. P.

NONO



Un DVD à se procurer¹, celui de Jean-Claude Michineau. Après les assassinats à Charlie Hebdo en 2015 notre ami est allé interviewer Nono. De Nono vous connaissez certains de ses dessins. Ils illustrent la une et la dernière page de votre journal trimestriel préféré. Mais de la philosophie (il fut prof de philo) de son métier de dessinateur vous ne pouvez que subodorer. Le DVD de Jean-Claude vous éclairera. Nono y explique la naissance de sa vocation, les libertés et les contraintes de son exercice. Dessinateur à *Ouest-France* il ne put jamais caricaturer le pape même lorsque ce dernier bénissait dans l'ouest de la France. Qui connaît les éditos-prêches de son directeur ne sera pas étonné. Au *Télégramme de Brest*, il fut plus libre. Toutefois on lui refusa un dessin sur la famille Le Pen.

Peur d'un procès, mais aussi crainte de déplaire aux lecteurs. La liberté complète se trouve dans le bureau du dessinateur. D'ailleurs lors du reportage, il nous gratifie de bien bons dessins. Pour Nono le dessin doit avoir du sens et faire rire. Coup de crayon et esprit affûté sont les qualités requises. Nono peut tout caricaturer, mais il ne le fait pas. Ce n'est pas de l'auto-censure, mais une question culturelle, d'éducation. En revanche, il se battra pour que tous les dessins soient permis. Il souligne la grande perte pour le dessin de presse la mort de Cabu, Wolinski, Charb, Tignous. Il salue leur courage : « Ils étaient au front ». Jean-Claude alterne son reportage par des interviews de croyants sur le drame de Charlie Hebdo. Catholiques, juifs, musulmans ont accepté de répondre. Deux pour

chaque religion. Des réticents à la caricature, des favorables. Quel soit le culte, les croyants ne sont pas tous semblables.

Le film est pédagogique, sans vouloir l'être, et artistique. Il y a la patte du cinéaste et du journaliste. Il a été récompensé d'un prix spécial du jury lors des rencontres régionales du court métrage en avril 2015 et sélectionné pour le concours national qui s'est déroulé en septembre de la même année à Vichy. Avec trois autres courts métrages (sur 89) il représentera la France aux rencontres internationales qui auront lieu au prochain mois d'août en Roumanie.

J. P.

¹ Jean-Claude Michineau « Le Verdet » 49170 Saint Augustin-des-Bois. 02 41 77 04 66 et 06 70 35 67 57. Cinq euros.

« Boloko »

primé dans plusieurs festivals

« Boloko », un court métrage de Jean-Claude Michineau de 17 minutes, a été réalisé en 2014. Il regroupe des témoignages poignants de femmes victimes de l'excision, notamment en Afrique. Il recueille aussi l'avis technique du Dr Sébastien Madzou, gynécologue obstétricien au CHU d'Angers, spécialiste de la réparation des femmes victimes de mutilations sexuelles.

« Boloko », nommé pour le grand prix national de la Fédération Française de cinéma indépendant, a reçu le prix du meilleur reportage au festival d'Hellemmes (Nord), prix du public (professionnels et amateurs confondus) et prix du meilleur court métrage d'amateur au festival international de Cabestany, prix du public et caméra d'or au festival de Salis-de-Béarn,



grand prix du reportage au festival de Seyssins. À Cabestany, le jury était présidé par Michel Ocelot (créateur de « Azur et Asmar » et de « Kirikou ») a salué

« la qualité de ce reportage et de la sensibilité des témoignages ». Film qui sera également en compétition prochainement au festival du court métrage de Lussac.

HUMEURS et RUMEURS

Le votutile

De séquence électorale en séquence électorale quand vient le second tour, on nous appelle au vote-utile-pour-le-moins-pire. Jusqu'à aller au moins pire du pire comme lors des dernières élections régionales. On grogne, on tergiverse, on se dit qu'on ne le ferait plus mais ceci, mais cela... Comment s'extraire de ce sempiternel dilemme ? Première option : espérer que les élus – élus grâce au vote utile – mettent en place un mode de scrutin qui nous épargne ce moment

difficile du deuxième tour. C'est une option à haut risque tant l'issue espérée paraît improbable. Deuxième option : faire le choix de la moitié du corps électoral. Ce choix de plus en plus massivement partagé ne semble pas ébranler les certitudes des élus sauf lors de la soirée électorale télévisée. Troisième option : décidons une fois pour toute, quelles que soient les circonstances de ne plus jamais céder à la tentation du votutile en votant blanc ou nul. C'est alors et à ce prix que nous répondrons à nouveau au beau nom de citoyen.

**ON CONNAÎT LA RUE VOLNEY À
ANGERS. MAIS, ON NE CONNAÎT
GUÈRE CONSTANTIN FRANÇOIS
CHASSEBOEUF (1757-1820). CE FILS
D'UN SÉNÉCHAL¹, DIT PAR LA SUITE
VOLNEY, NAÎT À CRAON, ALORS DANS
LA PROVINCE D'ANJOU.**

Passé au Collège d'Ancenis, puis au Collège des Oratoriens d'Angers, il commence des études de droit. A 19 ans. Il se rend à Paris pour suivre des études de médecine, d'histoire et de langues orientales. Il s'y frotte à d'Holbach² et cela le conforte dans son matérialisme agnostique.

En 1782, il entreprend à pieds un voyage en Egypte et en Syrie. Il y apprend l'arabe. De retour en France, il publie un « voyage en Égypte et en Syrie », puis en 1788, « considérations sur la guerre des turcs et des russes » qui sera utilisé par Bonaparte lors de l'expédition d'Égypte.

Il s'installe alors en Corse où il se lie d'amitié avec la famille Bonaparte. Devenu là-bas propriétaire, il tente, dans son domaine, la culture du coton, du café, de l'indigo et de la canne à sucre. En tant que directeur de l'agriculture.

Volney en Anjou

Les événements révolutionnaires le ramènent en Anjou, où il devient le propagateur des idées nouvelles par ses libelles et ses brochures, en particulier ses « conditions nécessaires à la légalité des États Généraux (novembre 1788). Il y développe l'essentiel des souhaits des réformateurs : doublement des députés du Tiers État, vote par tête et non par ordre, liberté absolue des délibérations des députés, droit de vote pour tous les chefs de famille (veuves comprises) et tous les hommes de plus de 23 ans. Il patronne maints cahiers de doléances des paroisses du Craonnais. Et il donne les consignes suivantes : « n'écrivez que des hommes intégrés, incorruptibles, n'écrivez que des hommes qui, aient les mêmes intérêts que vous, c'est-à-dire des roturiers comme vous (. . .), n'écrivez point des anoblis parce qu'ils sont des transfuges de votre ordre. N'écrivez point des seigneurs, des gentilshommes parce ce

que, avec leurs privilèges, ils ont des intérêts absolument contraires aux vôtres ». Il est élu parmi les 7 députés du Tiers de la province d'Anjou, le 19 mars 1789.

Volney et la Révolution

Dans l'assemblée constituante (1789-1791), il devient membre de la Commission chargée de rédiger le projet de constitution. Il se prononce pour la confiscation des biens du clergé et du domaine royal. Pour lui, il s'agit de morceler ces biens pour multiplier les petits propriétaires. Il demande qu'aucune formule religieuse ne figure dans la déclaration des Droits de l'Homme. Sur le droit de paix et de guerre, il se prononce contre toute intervention du souverain, de l'exécutif. Et il est un des premiers à batailler pour remanier la France en communes et départements.

VOLNEY

Sa carrière législative se termine avec celle de l'Assemblée législative en 1791.

Il reprend alors des activités littéraires, son second ouvrage s'intitule : « ruines ou méditations sur les révolutions et les empires »

A la fin de 1793, le ministre de l'intérieur le charge d'une mission d'information de renseignements sur l'agriculture, le commerce et les arts dans l'Ouest de la France. Mais il est emprisonné pendant quelques mois pour royalisme (!). Délivré après la chute de Robespierre, il est nommé à l'école normale que la Convention avait créée pour former des professeurs. Chargé de la chaire d'histoire, il professe que l'existence de Jésus Christ est impossible à démontrer. Par ailleurs, il expose qu'en toute matière il faut garder un esprit critique. Cette école fut éphémère (1793-1795). Il part alors pour les États Unis « avec le dégoût et l'indifférence que donne le spectacle et l'expérience de l'injustice et de la persécution. Triste du passé et soucieux de l'avenir (. . .) pour voir si un ami sincère de liberté pro-

fanée pouvait lui offrir un asile de paix dont l'Europe ne lui laissait plus l'espérance ». Mais accusé à tort, d'être un agent du gouvernement français qui aurait préparé l'invasion de la Louisiane, perdue par la couronne de France en 1763, il rentre en France.

Volney et Napoléon

La politique le reprend en 1798 par une autre voie. Il avait fait en Corse la connaissance de Napoléon Bonaparte et pronostiquait que le jeune ambitieux aurait « la tête de César sur les épaules d'Alexandre ». Et le premier consul le nomme sénateur à vie. Mais une altercation brutale mit fin à des relations amicales : « la France me demande le rétablissement du culte » lui dit un jour Bonaparte, « Et si elle vous demandait les Bourbons, les lui accorderiez-vous ? » riposta Volney. Un coup de pied dans le ventre fut la réponse du premier consul. Pour se faire pardonner, Bonaparte le nomma commandeur de la Légion d'Honneur et l'éleva à la dignité de Comte de l'Empire sous le nom de Volney. Resté membre du Sénat (Bonaparte avait refusé sa démission) il y forme une opposition, le club des Encyclopédistes.

Volney adhéra à la déchéance de Napoléon et fut nommé Pair de France par Louis XVIII. Il se consacrait désormais à des travaux de recherches et d'écritures sur « la diversité des langues (...) mur de séparation entre les hommes ».

Son travail portait sur la simplification des langues en partant de l'idée que les différents signes du langage doivent représenter les différents sons.

Volney meurt en 1820, sans « les secours religieux ». Il est pourtant enterré religieusement au Père Lachaise.

Une statue de Volney a été érigée à Craon à la fin du XIX^e siècle

J.P. Brachet

¹ officier royal dans l'Ancien Régime
² D'Holbach (1722-1789). Philosophe il possédait que toutes les doctrines religieuses sont des instruments de despotisme. Il collabora à l'Encyclopédie de Diderot

N.B. Cet article est largement décalqué du dictionnaire de Maine et Loire de Célestin Port

LA CROIX ET LA BANNIÈRE

AAAMCC serait l'abréviation exacte de l'association des amis du chalet du Cart. En effet la raison sociale déclarée en préfecture c'est : « Association Angevine des Amis de la Montagne et du Chalet du Cart ». Amis de la montagne donc, aussi écrivons-nous à ce sujet en réponse au texte de Sylvain Tesson publié dans le journal Libération du dimanche 24 janvier 2016 sous le titre, « Les américains sont des gens directs ». Ce titre évoque la directe américaine. C'est une voie d'escalade très difficile de la face ouest des Drus. Sylvain Tesson se souvient avoir grimpé cette montagne chamoniarde avec Daniel du Lac, son guide. Trois jours d'efforts pour arriver là haut. Il écrit : « Le soir du troisième jour, nous étions au sommet, et je caressais la petite vierge du Dru, tournée vers la vallée, la tête mouchetée d'impacts de foudre. En bas dans les plaines, les admirateurs de Robespierre appelaient farouchement à la promotion de la laïcité. Ils me fascinent ces esprits forts. Savent-ils que les signes religieux coiffent des centaines de sommets en France ? Par chance les adorateurs de la raison sont trop occupés et ne montent pas sur les montagnes pour déboulonner les vierges avec un pied-de-biche ».

Claude Pavageau, ami du Cart dont le souvenir m'est cher n'aurait pas apprécié. Et cela pour, au moins, trois raisons. La première c'est qu'on ne déboulonne pas avec un pied-de-biche ! On prend soin, pour faire un beau travail de choisir un outil adapté. Si boulon il ya,

alors clé il faut. Plate, à pipe, débouchée, à œil, mixte, à cliquet, à douille... bien choisir et faire propre ! La deuxième raison c'est qu'il était du genre « montagnard ». Claude en 1791 aurait siégé à gauche, sur les bancs les plus élevés de l'assemblée législative, favorable à la république. Historien et cruciverbiste, il nous aurait aussi rappelé, un rien malicieux, que Robespierre s'opposait à cette époque aux partisans de la guerre... Et Claude enfin, troisième raison, laïque instituteur, n'aurait jamais arraché, déboulonné, détruit aucun signe religieux de « notre espace public ».

Il m'est arrivé bien souvent de gravir des sommets, plus modestes, mais pareillement dominés de symboles des croyances humaines. Ils me sont imposés et gênent parfois mes observations, contemplations et rêveries. Je m'y attache aussi. Mais c'est alors un ancrage bien peu spirituel. Autant que ce qui est aussi ferraille bien scellée soit utile et protège. Monsieur Tesson, jamais les farouches laïques des plaines adorateurs de la raison n'ont voulu détruire ces inesthétiques symboles. Ils subissent lorsqu'ils sont athés ou agnostiques ces marques humaines du divin. J'ai vu bien des choses



au sommet des montagnes de ce monde. Parfois on ose faire flotter un drapeau écarlate, dresser des poings fermés ouverts aux luttes ouvrières, chanter des internationales accoudés fraternellement aux croix sommitales. Ivresse d'altitudes. Mon rituel est plus simple : serrer fort la main de mes compagnons de cordée en les remerciant pour « cette course ».

Monsieur Tesson, les Drus et bien d'autres montagnes s'écroulent... cela n'est point le fait des farouches soldats de la république. Mais, il se peut qu'un jour mauvais, un grimpeur illuminé, pour caresser de jeunes vierges, fasse sauter un sommet. Il m'étonnerait que cet alpiniste soit membre des « amis du chalet du Cart » organisation laïque et montagnarde.

Alain Paquereau

Constitutionnalisation état d'urgence, déchéance nationalité

Un recul démocratique

LE CONSEIL DES MINISTRES A ADOPTÉ LE 23 DÉCEMBRE 2015 UN PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE DITE « DE PROTECTION DE LA NATION » VISANT À INTÉGRER DANS LA CONSTITUTION L'ÉTAT D'URGENCE (ARTICLE 36-1) ET LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ (ARTICLE 34). ON TENTERA ICI DE MONTRER EN QUOI CE PROJET EST INUTILE ET MÊME NÉFASTE.

Ce projet de loi devra être débattu et adopté en termes identiques pour être ensuite voté par le Congrès qui réunit les deux assemblées, pour être adopté il doit réunir la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

La Constitution a pour fonction de décrire les institutions de la République et leur fonctionnement. La Constitution de 1958 en vigueur prévoit actuellement deux dérogations au fonctionnement normal des institutions.

Il y a l'article 16 qui donne tout pouvoir au Président de la République « *lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire (...) sont menacées d'une manière grave et immédiate (...)* ». Cet article a été mis une seule fois en œuvre d'avril à septembre 1961 en réponse au putsch des généraux d'Alger.

Il y a l'article 36 qui pose le principe de l'état de siège (loi martiale) qui, en cas de guerre transfère les pouvoirs des autorités civiles aux autorités militaires. Cet article n'a jamais été mis en œuvre. L'état d'urgence serait le 3ème dispositif juridique de crise inséré dans la Constitution.

Quels sont les raisons invoquées par le gouvernement pour justifier cette proposition ?

Le projet de loi est précédé d'un « exposé des motifs » qui donne l'éclairage nécessaire sous réserve d'une lecture critique.

Contrairement à ce qui est souvent dit, la proposition gouvernementale ne vise pas à assurer la sécurité juridique, c'est à dire la conformité de la loi sur l'état d'urgence avec la Constitution. Comme indiqué dans

l'exposé des motifs la jurisprudence du Conseil d'Etat comme celle du Conseil constitutionnel ou de la Cour européenne des droits de l'Homme ont validé les mesures de l'état d'urgence telles que prévues dans la loi de 1955.

En réalité ce qui est visé c'est la sécurisation juridique de nouvelles mesures envisagées dans le cadre de l'état d'urgence. Il est ainsi clairement indiqué dans l'exposé que le fondement constitutionnel est « *nécessaire pour moderniser ce régime dans des conditions telles que les forces de police et de gendarmerie puissent mettre en œuvre (...) les moyens propres à lutter contre les menaces de radicalisation violente et de terrorisme.* ».

On peut aussi lire dans cet exposé des motifs s'agissant du Parlement : « *En outre, il lui revient de voter la loi comprenant les outils renouvelés qui peuvent être mis en place durant l'application de l'état d'urgence.* ».

Si un doute subsistait, cette phrase devrait le lever : « *Le nouvel article 36-1 de la Constitution donne ainsi une base constitutionnelle à des mesures qui pourront, si le Parlement en décide, être introduites dans la loi (...).* »

L'exposé des motifs fournit une liste non exhaustive de mesures nouvelles qui pourraient être prises comme le contrôle d'identité sans justification, la retenue administrative à son domicile d'une personne perquisitionnée, la saisie d'ordinateurs. En fait, la constitutionnalisation permet que la loi qui proroge l'état d'urgence puisse modifier et multiplier les mesures de police sans contrôle du juge judiciaire.

Si ce texte était adopté, un gouvernement disposant d'une majorité à l'Assemblée nationale pourrait donc ainsi instituer une suspension d'une partie des libertés publiques dont il fixera la durée et l'ampleur en même temps qu'il décidera de sa mise en œuvre.

Ce serait institutionnaliser la fragilisation des libertés publiques fondamentales.

La déchéance de nationalité

Le projet de loi propose de modifier le troisième alinéa de l'article 34 de la Constitution en l'écrivant ainsi selon la version définitive soumise au vote : « *La loi fixe les conditions dans lesquelles une personne peut être déchue de la nationalité française ou des droits*

attachés à celle-ci lorsqu'elle est condamnée pour un crime ou un délit constituant une atteinte grave à la vie de la nation. ».

C'est le même article de la Constitution qui prévoit très clairement que c'est la loi qui fixe les règles concernant « *les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques (...) la nationalité (...) la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables (...).* ».

Conformément à cet article c'est donc dans le Code civil que l'on trouve les règles applicables à l'acquisition et aussi à la perte de la nationalité.

Les articles 25 et 25-1 du Code civil prévoient la déchéance de la nationalité décidée par décret pour des personnes condamnées pour certains crimes « *constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou pour un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme.* ».

Pourquoi alors modifier la Constitution ? La Constitution n'a pas ni pour objet, ni pour fonction de définir des sanctions quelles que soient leur nature.

Enfin l'exposé des motifs précisent que cette modification constitutionnelle « *limite ainsi le champ d'application de cette sanction aux crimes constituant une atteinte grave à la vie de la Nation. Il appartiendra au législateur (...) de préciser quelles sont les infractions qui répondent à cette qualification.* ».

La définition de la notion « *d'atteinte grave à la vie de la Nation* » pourra donc, étant fixée par la loi, évoluer au gré des majorités politiques.

Les dirigeants du Front National l'ont d'ailleurs bien compris quand ils déclarent : « *Une fois le principe réhabilité, il faudra appliquer la déchéance de nationalité plus largement.* ».

Un tel dispositif dont l'absence totale d'efficacité dissuasive est reconnue par tous ouvre la porte à des dérives sécuritaires et attentatoires aux libertés fondamentales.

On aurait préféré que le Premier Ministre reprenne les mots de son homologue après les attentats d'Oslo et de l'île d'Utøya en juillet 2011 : « *La réponse à la violence est encore plus de démocratie, encore plus d'humanité.* ».

Jean-Louis Grégoire



La France champion du monde

Les sociétés du CAC 40 ont distribué en 2015 un montant record de 56 milliards d'euros à leurs actionnaires. Les sommes distribuées ont été multipliées par 2,5 fois depuis 2003. En 2016, ces sociétés devraient distribuer 53% de leurs bénéfices, à titre de comparaison, aux États-Unis, ce taux est de 42%. Ce qui conduit Le Figaro/Economie à considérer « *La France champion du monde de la distribution.* ». Et d'ajouter : « *Cette situation suscite un vrai débat sur la répartition des plus-values dont les actionnaires sortent grands gagnants.* ». Il serait étonnant que le Ministre de l'Économie se saisisse de cette question.



Un projet de protection de la nation

Le projet de loi constitutionnelle « de protection de la nation » sera examiné ces prochains jours par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ce projet de loi avait été annoncé par le Président de la République lors du congrès réuni à Versailles le 16 novembre 2015, deux jours après les attentats ayant frappé la France et tué 130 personnes.

Il comprend l'article 1er relatif à l'état d'urgence et, l'article 2 relatif à la déchéance de nationalité de français qui ont été condamnés pour des crimes très graves.

Article 1er : L'état d'urgence dans la constitution

Il constitutionnalise l'état d'urgence dont le régime était jusqu'à présent seulement fixé par une loi ordinaire. C'est une garantie forte que ce régime civil de temps de crise ne pourra pas être révisé de manière inadéquate. Cet article ne modifie en aucun cas les conditions qui actuellement justifient la mise en œuvre de l'état d'urgence. Il encadrera au contraire strictement les motifs de son déclenchement et de sa prorogation. Ils ne pourront plus, comme c'est aujourd'hui le cas, être modifiés par une loi ordinaire. Nous graverons ainsi dans le marbre le caractère exceptionnel de l'état d'urgence.

Cette constitutionnalisation de l'état d'urgence va permettre aux forces de l'ordre de disposer de moyens renouvelés pour prévenir les atteintes à l'ordre public. Ces mesures ne pourront être privatives de liberté. Elles seront placées sous le plein contrôle du juge.

La prolongation de trois mois l'état d'urgence

Par ailleurs, le Premier ministre et le ministre de l'intérieur ont présenté un projet de loi prorogeant la loi relative à l'état d'urgence pour une durée de trois mois à compter du 26 février 2016. La gravité des attentats, leur caractère simultané et la permanence de la

menace à un niveau inédit sur le territoire national ont ensuite justifié la prorogation de l'état d'urgence pour une durée de trois mois, à compter du 26 novembre 2015. Les mesures mises en œuvre en application de cette loi ont permis d'accélérer la mise hors d'état de nuire de réseaux terroristes, mais aussi de désorganiser des réseaux criminels qui soutiennent, arment ou financent le terrorisme. Ce travail de ciblage et de déstabilisation n'est toutefois pas achevé, alors que la menace terroriste perdure. Le Gouvernement entend néanmoins limiter la prolongation de l'état d'urgence au temps strictement nécessaire. C'est pourquoi le projet de loi qui sera soumis au Parlement prévoit que cette prorogation soit à nouveau d'une durée de 3 mois. En effet, l'efficacité de la protection des Français ne saurait reposer à moyen-terme sur le recours à ces mesures que seules des circonstances exceptionnelles justifient. C'est pourquoi, dans le même temps, les moyens dont disposent en tout temps les autorités judiciaires et administratives pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé seront renforcés.

Article 2 : La déchéance de nationalité

Aujourd'hui, comme à ses origines, la déchéance de nationalité est la réponse collective des Français vis-à-vis d'autres Français qui ont choisi de porter gravement atteinte à la vie de la Nation. C'est un geste qui marque l'union de tous ceux qui respectent le pacte républicain contre tous ceux qui le brisent. Ce n'est pas une manière de distinguer ; c'est, au contraire, une manière d'affirmer ce qui nous unit. La déchéance ne fait que prendre acte du renoncement à la nationalité française de ceux qui ont attaqué les valeurs de la République.

À la suite d'une large concertation, le Gouvernement a entendu les parlementaires socialistes et a décidé de proposer une nouvelle rédaction de l'article 2 du projet de loi constitutionnelle. Je me félicite donc de l'évo-

lution du texte, notamment concernant la déchéance de la nationalité. Ce texte, garant de la légalité républicaine, ne fera ainsi aucune distinction fondée sur la naissance, sur le mode d'acquisition de la nationalité ou sur la détention d'une ou plusieurs nationalités.

Je me félicite de l'évolution considérable du texte :

-le projet de révision ne comporte plus aucune référence à la pluri-nationalité. Dans un souci du respect du principe d'égalité, le projet de loi ordinaire qui en découlera unifiera les régimes de déchéance applicables aux personnes condamnées, qu'elles soient naturalisées ou nées françaises.

-Le projet encadre très strictement le périmètre des infractions pouvant entraîner la déchéance, selon un double critère. Le premier est un critère de gravité des infractions, crimes ou délits ; le second restreint la déchéance aux seuls actes de terrorisme et aux autres atteintes graves à la vie de la Nation, telle la trahison et des infractions de gravité équivalente.

La déchéance de nationalité deviendra une peine complémentaire pouvant être prononcée par un juge judiciaire. C'est une garantie de l'état de droit par rapport à la situation actuelle où la déchéance est prononcée par voie administrative en application de l'article 25 du code civil, sans intervention d'un juge judiciaire.

La lutte contre le terrorisme passe par des actes forts et des symboles puissants mais il me paraît indispensable que personne ne sente stigmatisé dans notre pays. Avec cette nouvelle rédaction, le plus grand nombre doit pouvoir se retrouver dans ce combat commun pour une France libre et fière de son histoire et de ses valeurs. Par ailleurs, les nombreuses améliorations sur les modalités d'application de l'état d'urgence et sur son contrôle parlementaire sont des engagements forts que je tiens à saluer. Sans ces évolutions et ces garanties nouvelles, je n'aurais pas voté le projet de loi constitutionnelle.

Daniel Raoul
Sénateur socialiste de Maine-et-Loire

ÉTAT D'URGENCE

Les derrières

« LA GUERRE EST UNE CHOSE TROP SÉRIEUSE POUR ÊTRE CONFIEE À DES MILITAIRES » PRÉTENDAIT GEORGES CLÉMENCEAU. CELLE QUE LE PAYS MÊME CONTRE LE TERRORISME A POURTANT ÉTÉ CONFIEE, EN PARTIE, AUX GENDARMES. DES MILITAIRES QUI PARFOIS ÉRIGENT LEURS PRÉROGATIVES TEMPORELLES EN ABUS DE POUVOIR. RÉCIT.

Aline est une jeune femme douce et sensible. Son enfance elle l'a passée dans un village situé aux portes d'Angers, au sein d'une famille aimante et protectrice. L'homme qu'elle pensait être celui de sa vie, elle l'a rencontré au cours de ses études de kinésithérapeute. Mais le prince n'est pas resté longtemps charmant. Deux enfants sont nés de cette union. Alors que les violences verbales et sexuelles devenaient de plus en plus fréquentes. « Occupe toi des enfants, moi je m'occupe du business », intime le despote à son épouse soumise car amoureuse.

Départ au Canada

Le business, parlons-en. Les opérations aux promesses juteuses se transforment vite en déroutes retentissantes. La vie de grand luxe (voitures haut de gamme, motos de route et de compétition, achats de maisons ou appartements en métropole et outre-mer, etc) met vite en péril la situation financière du couple qui devient préoccupante.

Alors Alain prend une décision qui doit tout régler : un départ au Canada qui permettra de s'éloigner de la pression des banques françaises, mais qui aura aussi l'avantage de couper géographiquement Aline de sa famille et donc d'amplifier son emprise sur elle. Le calvaire de la jeune femme se poursuit et s'accroît. Lorsqu'elle met le nez dans les relevés bancaires et se rend compte de la béance du déficit, il l'insulte, la menace, l'humilie. Jamais elle n'osera déposer la moindre plainte auprès des autorités canadiennes. Elle a honte et veut protéger ses enfants. « À l'extérieur, nous étions un couple modèle et il voulait que nous affichions notre bonheur et notre bien-être. Chez nous, c'était l'enfer ».

Le couple décide pourtant de se séparer. La garde des enfants est partagée d'un commun accord, une semaine sur deux. Ce qui n'empêche pas Alain d'exercer sur sa compagne une main-mise psychologique insupportable. À tel point qu'Aline qui ne peut compter sur personne outre-Atlantique pour la soutenir, et constate qu'il en va de sa survie, décide de revenir en France avec ses enfants qu'elle veut protéger avant tout.

La convention de la Haye

On imagine la fureur du macho lorsqu'il apprend que sa femme et ses enfants ont filé à son nez et à sa barbe. Il éructe et saisit Interpol. Puis, après avoir écrit à son épouse « qu'il valait mieux une maman gaie et équilibrée en France et des enfants heureux qu'une maman triste au Canada », il dépose plainte pour enlèvement en s'appuyant sur la convention de la Haye.

Le procès de première instance a lieu au tribunal des affaires familiales d'Angers. D'emblée, la jeune procureur de la République requiert le retour au Canada des enfants qui sont installés depuis quatre mois en France. Et les juges suivent sans sourciller, balayant d'un revers de manche le traumatisme des bambins, les attestations qui affirment que Tony (9 ans) et Fanny (7 ans) sont heureux de vivre en France, près de leur famille maternelle, et parfaitement adaptés à l'école où tous les deux obtiennent des résultats plus que satisfaisants. La peur de créer une situation conflictuelle avec le Canada serait-elle à l'origine d'un jugement consternant pour la jeune maman : retour des enfants à Moncton ?

Après avoir entendu les supplications de ses deux petits terrifiés à l'idée de quitter leur maman et qui l'imploreraient de ne pas les ramener au Nouveau-Brunswick, après leur avoir menti en leur assurant qu'il ne les ra-



menerait pas de force, Alain faisait intervenir la force publique pour les récupérer dans leur école.

L'hallucinante vague bleue !

Ce jour là sera marqué pour toujours d'une pierre noire pour les parents d'Aline qui pour la première fois dans une vie de gens travailleurs et honnêtes, voient débarquer chez eux une hallucinante vague bleue, munie d'une commission rogatoire délivrée par la procureur. Une douzaine de gendarmes pas moins pour ...une perquisition. Les grosses pattes fouillent le moindre recoin de l'intimité des sexagénaires pour chercher ce qu'ils savent être ailleurs, à savoir les passeports des gamins. Les lourdauds montent et descendent le petit escalier menant aux chambres avec leurs gros godillots sales. Une gendarme arrache même des mains le portable de la mamie. Des fois qu'elle prévientrait des complices ! Le ridicule et le grotesque ne tuant pas, c'est maintenant le camping-car hiverné à quelques kilomètres de là que la maréchaussée veut fouiller !

En même temps, une délégation se transporte (c'est comme ça qu'ils disent) au cabinet de la kinésithérapeute pour investir les lieux, toujours avec autant de délicatesse, devant les patients éberlués. Ils violent même sans vergogne le secret professionnel en feuilletant le carnet de rendez-vous. Toujours pour trouver les fameux passeports qu'ils savent ne pas y être.

Aline est emmenée en garde-à-vue. Durant des heures on la cuisine. Elle raconte la terrible histoire de sa vie conjugale. Pendant ce temps le père est à l'école. Un peu lâche pour ne pas affronter la détresse de sa femme, il s'enfuit avec les gosses sous la complicité des pendores qui « entendaient » les grands parents dans leurs bureaux pour couvrir le fuyard.

À la brigade, les lourdauds commencent à se rendre compte que la morale n'est pas forcément là où ils croyaient qu'elle était. « On fait un métier de con » auraient même commenté quelques-uns d'entre-eux. Une gendarme s'excuse presque auprès d'Aline : « moi aussi je suis maman avant tout ». Sans doute cette militaire aura t-elle eu quelque peine à raconter son après-midi de travail à sa progéniture. Comment narrer à des enfants la manière dont elle s'est faite complice de cette misérable opération qui a arraché des enfants en bas âge à leur mère et à leur pays ? Comment leur avouer que cette jeune maman la suppliait en sanglots et à genoux de ne pas la séparer de son bien le plus cher ? Comment leur décrire la scène qui a vu Aline s'effondrer en voyant les deux petites valises que le veule devait venir chercher à la brigade ?

En correctionnelle

À l'issue de la garde à-vue, même l'adjudant, pas

fiérot, avait largement perdu de sa superbe et de son arrogance. Mais il avait, comme tous ses collègues, obéi aux ordres. Même à ceux qu'intérieurement il réprouvait peut-être. Ceux qui avaient rafflé en 1942 au Vel d'hiv femmes et enfants juifs avaient aussi obéi aux ordres. Ils avaient aussi le sentiment du devoir accompli et ça leur suffisait. Pas de culpabilité, puisque c'était les ordres. Des ordres derrière lesquels se cachaient aussi les accusés du procès de Nuremberg...

La procureur, elle n'a pas lâché l'affaire. Dans ce qu'on pourrait qualifier d'acharnement, elle a fait convoquer la jeune maman devant le tribunal correctionnel, lui reprochant de ne pas avoir exécuté le jugement qui la condamnait à renvoyer ses enfants au Canada. Dur non ?

Pendant ce temps, Abdeslam Salam, l'un des assassins présumés des attentats du 13 novembre dernier, filait entre les mains des gendarmes, et reste introuvable... Terroriser les braves gens, c'est tellement plus facile.

Marcel Lepovrregrault

ARSINOÉ, une bien curieuse association

L'ASSOCIATION ANGEVINE UN AUTRE REGARD SUR L'INCESTE POUR OUVRIR SUR L'ESPOIR (ARSINOÉ) EST NÉE AU DÉBUT DES ANNÉES 2000 AU LENDEMAIN DE « L'AFFAIRE DES SŒURS LIAIGRE », ET VA PRENDRE DE L'AMPLEUR LES ANNÉES SUIVANTES, PARALLÈLEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE « L'AFFAIRE DE PÉDOPHILIE DITE D'ANGERS ». SOUTENUE ET SUBVENTIONNÉE PAR CERTAINS POLITIENS LOCAUX, ELLE PUISE SES CONCEPTS AU QUÉBEC.

Son objectif «est de diffuser le plus largement possible un « Autre Regard » aux professionnels amenés à accompagner dans une démarche de résilience et de reconstruction de Vie, les enfants, les adultes que l'inceste a « meurtris ».» Cette démarche de résilience ayant pour but de permettre aux parents incestueux d'être pardonnés par leurs jeunes victimes. Ainsi en 2012, à l'occasion d'un colloque, un membre d'Arsinoé rapportait le témoignage d'un enfant en ces termes: «Je ne suis plus en colère contre lui. Je lui ai dit en face que je lui pardonnais parce que je sais au fond de moi qu'il n'a pas fait cela pour me faire du mal. Il l'a fait parce que c'était la seule chose qu'il connaissait. (...) Je haïssais ma mère, ma sœur, mon père. Je n'ai plus de haine envers eux. (...) Ma vie a été une grosse tempête et maintenant elle est calme.» L'ambivalence des « personnes ressources »

Cependant, Arsinoé est à l'image du dieu grec Janus avec ses deux visages, chacun regardant dans une direction opposée. Des psychiatres reconnus pour leur expertise en pédo-criminalité ou pour avoir porté au pinacle le concept de résilience, y apparaissent comme des cautions morales.

L'autre visage, c'est déjà sa présidente, Mme Marie-France Haffner, psychothérapeute utilisant des approches controversées d'imagerie mentale comme le Rêve éveillé, ou le Rebirth. Le Rebirth, technique condamnée par le Parlement américain et dénoncée par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), permet notamment de modifier les souvenirs, ou d'introduire de faux souvenirs, dans l'esprit d'autrui.

Dès 2006, Arsinoé s'était fait suffisamment remarquer pour apparaître dans le Rapport de l'Assemblée Nationale sur l'Influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs. Parmi les «personnes ressources» d'Arsinoé, de nombreuses surprises. Nous en évoquerons rapidement quelques-unes. Ainsi, la québécoise Michelle Guay propose de «survivre à l'inceste et guérir la vie en soi» grâce à une démarche en plusieurs étapes, dont l'une consiste à «pardonner les personnes qui ont abusé, ainsi que ceux qui ne nous ont pas protégés» pour «faire la paix intérieure avec les personnes impliquées dans l'abus». Dans sa large panoplie de compétences souvent insolites, Mme Guay propose aussi de soigner les malades atteints de cancers par «auto-guérison», affirmant «le lien existe entre un choc émotif, son inscription au cerveau et sa correspondance organique dans les cas de cancers et diverses autres pathologies». Pour cela elle s'est formée à «La Nouvelle Médecine» du Dr. Ryke Hamer, Médecin déviant qui a passé plusieurs années en prison dans différents pays européens suite aux décès de malades ayant renoncés aux soins conventionnels, et actuellement en fuite.

Le docteur Ghislain Devroede, également «personne ressource» d'Arsinoé, est érudit en psycho-généalogie, principe qui recherche la cause de traumatismes dans les générations précédentes. Professeur à l'Université de Sherbrooke, spécialiste en chirurgie colorectale, il s'est fait remarquer avec son livre «Ce que les maux de ventre disent de notre passé» y affirmant que 50% des personnes souffrant de diarrhées, ou constipations, ont été abusés sexuellement dans leur enfance. Dans un second ouvrage «Ces enfants malades de leurs parents», où l'on y lit des choses étonnantes, il conclut «que tout traumatisme qui n'est pas travaillé ni guéri chez la victime sera d'une manière ou d'une autre transmis chez ses descendants». La presse et les associations de prévention du phénomène sectaire finiront par s'intéresser à ce singulier professeur, de même que nos députés dans leur rapport traitant de l'influence des mouvements à caractère sectaire sur la santé des

Mais il est plus difficile de comprendre pourquoi la ville d'Angers a accordé une subvention de 2 000 € à Arsinoé pour l'organisation de journées d'études en juin 2015. Plus prudente, la région Pays de la Loire, sollicitée également, n'a pas suivi.

L'ombre du réseau pédophile Dutroux Parmi les intervenants à ces journées, le psychiatre belge Michel Schittecatte se démarque particulièrement du lot. En 1986, il réalisa l'expertise psychiatrique de l'épouse du pédophile belge Marc Dutroux, et concluait à un déséquilibre mental de madame, susceptible de la disculper. Le couple sera cependant emprisonné pour séquestrations, enlèvements et viols sur mineurs. Dix ans plus tard lors de la deuxième affaire Dutroux, qui allait secouer toute la Belgique, Schittecatte devra d'ailleurs s'en expliquer devant la justice. Et contre toute attente, ce même psychiatre se verra confier une nouvelle expertise tout autant catas-



mineurs.

On pourrait aussi s'attarder sur le psychologue Marc-Alain Descamps, autre membre éminent d'Arsinoé, qui travaille à «l'étude et la pratique de l'approche transpersonnelle, c'est-à-dire de tout dépassement de la notion ordinaire de personne et d'égo, pour accéder au Soi ou à l'Absolu». Enseignant un yoga tantrique dédié au dieu destructeur Shiva, il voit également «le naturisme comme laboratoire de la démocratie». Pédagogue, il a été l'un des principaux enseignants à la curieuse Université Européenne des Sciences et Ressources Humaines où l'on pouvait se familiariser avec des dizaines de pseudo-médecines. La Miviludes y mettra le holà dans son rapport de l'année 2010.

L'infiltration dans les institutions

On comprend mieux pourquoi le 9 avril 2013, Ouest-France titrait «La faculté de médecine fait marche arrière», précisant «Hier soir, la conférence organisée par l'association Arsinoé, devait porter sur « Les symptômes de l'enfant victime d'agressions sexuelles ». Un thème délicat pour une intervention payante, qui s'adressait prioritairement aux professionnels de l'enfance. Avec pour lieu, la faculté de médecine d'Angers. Mais face aux questionnements et aux plaintes de plusieurs personnes sur la nature et les organisateurs de cette conférence, la doyenne, Isabelle Richard, a décidé de faire machine arrière.»

trophique, cette fois à l'encontre d'un témoin clef pour tenter de le museler. Cette personne évitera l'interne grâce à la présence d'esprit de son avocat et l'appui de la presse, qui dénonceront la machination.

Suite à cela, Michel Schittecatte s'installe dans la région parisienne, proposant aujourd'hui des thérapies «alternatives de type psycho-corporelles», ainsi qu'une technique dérivée de travaux sur «l'énergie sexuelle». Il est aussi animateur dans le groupe tantrique de Shoba, lié au mouvement sectaire Osho connu pour des problèmes de pédophilie et dénoncé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. M. Schittecatte était-il un intervenant ad hoc pour ces journées d'Arsinoé intitulées «Comment retrouver dignité et sens de la vie après un abus sexuel ? »

Pour finir

Le 21 janvier, au Centre des congrès se tenait une nouvelle soirée à l'initiative d'Arsinoé sur « L'obligation pour l'ensemble des professionnels de signaler la maltraitance ». Annoncé comme présent lors de la soirée, le «Maire d'Angers, Sénateur Maire du Maine-et-Loire» se fera finalement représenter par une de ses collaboratrices.

En conclusion, Arsinoé demeure toujours une bien curieuse association...

Arnolphe



COACH EN PARENTALITÉ ?

DEVENIR PARENT, C'EST UNE HISTOIRE QUI VIENT DU FIN FOND DES ÂGES, ET POUR REPRENDRE LA CHANSON DE PIERRE PERRET « DU VER DE TERRE AU RHINOCÉROS, TOUT LE MONDE LE FAIT ».

Mais à l'heure où beaucoup de choses se complexifient à coup de normes, de politiquement correct, de coach-à-tout-faire, réduisant d'autant les libertés individuelles, il devient, semble-t-il, urgent de redéfinir la notion de parent.

Le sens des mots ayant son importance, on parle dorénavant moins de parents, d'enfants, ou de famille que de « parentalité ». Avec le « concept de parentalité », c'est tout un champ nouveau qui s'ouvre. Ceci n'a pas échappé à l'Université d'Angers, créant en 2015 le premier diplôme universitaire de l'hexagone en « *Accompagnement en parentalité* ».

Qu'es aquò ?

Dans la présentation du diplôme on peut y lire : « *L'accompagnement à la parentalité est devenu une pratique explicite de nombre de professionnels du secteur social, éducatif, médico-social, médical... Il traduit une évolution du côté des familles, avec la diversité des configurations familiales et les transformations des liens au sein de la famille entre père, mère et enfant. Il traduit aussi un changement des pratiques professionnelles en direction des parents que traduit bien le terme d'accompagnement.* »

Le problème est posé, mais alors que faire ? C'est tout

l'enjeu de ce singulier diplôme qui repose sur huit modules d'enseignements étalés sur une trentaine de jours :

- *Les enjeux de l'accompagnement à la parentalité*
- *Les processus en jeu dans le devenir parent*
- *Les processus en jeu en situation de séparation et/ou de conflits conjugaux*
- *Les processus en jeu en situation de handicap*
- *Conduite de projet en matière d'accompagnement à la parentalité et implication personnelle*
- *Pratiques professionnelles face à des parents en difficultés sociales ou psychiques*
- *Pratiques professionnelles face à des parents d'adolescents et face à des configurations familiales complexes*
- *Pratiques professionnelles innovantes et construction de projets*

En peu racoleur tout-de-même, non ? Voire surprenant lorsqu'il est question de « *Pratiques professionnelles innovantes* » **en matière de parentalité**. Le public ciblé concerne les personnes du secteur social ou médical, ou ayant une « *expérience professionnelle significative ou un projet dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité* », c'est à dire un peu tout le monde. Le coût pour suivre ces huit modules d'enseignement est tout de même de 2 600 €... Il est donc probable que l'on voie prochainement apparaître des cabinets de « *coachs en parentalité* » pour amortir l'investissement réalisé.

A l'initiative de ce diplôme, Emmanuel Gratton, psychologue et sociologue clinicien, maître de confé-

rences à l'Université d'Angers. Spécialiste de l'homoparentalité, au masculin et de l'approche groupale, il intervient dans de nombreux débats sur ces questions. Il a aussi été l'administrateur de l'association *Médiation 49* qui travaille conjointement avec le TGI d'Angers pour apporter des médiations aux conflits, ou réaliser des enquêtes de personnalités à la demande des magistrats.

Le secteur privé aussi

M. Gratton est aussi régulièrement sollicité pour des conférences et des formations par l'association nantaise *Forsyfa*. Un organisme qui propose au personnel de l'action éducative, sanitaire et sociale, des formations, dont certaines pour devenir médiateur familial, reposant sur les techniques de *thérapie familiale systémique, de génogramme et approche transgénérationnelle, d'hypnose ericksonienne* ou de *PNL*. Autant de techniques pourtant vivement décriées par les services de l'État. Depuis plus de 10 ans déjà *Forsyfa* organise également ses stages spécialisés « *Accompagner la parentalité* », précisant de son côté « *Le concept de parentalité se définit comme l'ensemble des processus psychiques et interactionnels qui permet à un individu adulte de remplir une fonction parentale répondant aux besoins d'un enfant.* »

Reste à espérer que « la parentalité » demeure le plus longtemps possible une affaire de vie privée, soutenue par la médecine, et pour la bonne santé de tous.

Arnolphe

DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ANGEVINS ET L'OPUS DEI

Au creux de l'été, le site internet de la branche nantaise des *Associations Familiales Catholiques* (AFC-44) invitait à participer au colloque de *Catholiques en Action*, le 7 novembre dernier à Nantes. Parmi les têtes d'affiches, Bruno de Saint Chamas et Jean-Marie Le Mené, respectivement présidents d'*Ichtus* et de la *Fondation Jérôme Lejeune*, deux organisations connues pour leur proximité avec l'*Opus Dei*.

Dans le programme de la journée, une table ronde intitulée « *Agir avec les élus locaux* », annonçait la participation attendue de plusieurs élus des différents départements de la région, dont deux têtes de listes aux élections régionales. Après quelques gazouillis sur *Tweeter*, où certains confirmaient leur présence, le site *Associations Familiale Catholique* effaça rapidement le nom des politiques pressentis pour cette réunion.

Il fallut donc attendre l'édition d'Ouest-France du 14 novembre pour en savoir un peu plus, et y lire : « *Roch Brancour, adjoint au maire d'Angers, participait, samedi, à Nantes, à la journée des Associations familiales catholiques. Un colloque organisé avec le soutien de l'institut catholique Ichtus, fondé par Jacques Trémolet de Villers, ancien avocat du milicien Paul Touvier. L'ancien villiériste et colistier de Bruno Retailleau, candidat LR aux régionales, a dit comment « il agissait en catholique dans son engagement politique » : « Il faut avoir le courage de bousculer le maire sur des sujets importants », a-t-il glissé, après avoir écouté avec attention Jean-Marie Le Mené, président de la Fédération Jérôme-Lejeune, opposée à l'avortement et à l'euthanasie, réputée proche de l'Opus Dei. Sera-t-il sermonné par des membres de sa*

propre équipe municipale ? »

Peu après le site de l'AFC-44 (<http://www.afc-44.org/retour-catholiques-en-action/>), couvrira également l'évènement, nous apprenant que Roch Brancour n'était pas le seul angevin à s'être rendu à cette réunion très connotée, et que son collègue du Modem au conseil municipal, Grégoire Lainé, avait aussi fait le déplacement. Malheureusement, suite à des plaintes de certains élus, peu contents de retrouver leurs propos en ligne, l'AFC-44 a supprimé la bande son de cette insolite table ronde.

On comprend que cela soit parfois un peu difficile à la mairie pour Christophe Béchu.

Arnolphe

Le tour de France par deux enfants

UN QUASI ROMAN

LES ANGEVINS ONT UN ATTRAIT PARTICULIER POUR CE LIVRE.

NON POINT TANT PARCE QUE L'AUTEURE, G. BRUNO (PSEUDONYME D'AUGUSTINE FOUILLÉE) EST NÉE À LA POUËZE., MAIS SURTOUT PARCE QU'IL EST UN MANUEL DE BONNE CONDUITE DONT LE SOUS-TITRE EST DEVOIR ET PATRIE.

Non point donc parce que ce livre est une véritable encyclopédie d'histoire, de géographie, d'hygiène, de sciences naturelles, d'agriculture, qu'on put comparer dans son temps au catalogue du Chasseur Français (Le Manufrance), Le Saint-Etienne.

Ce manuel a été, tellement répandu que Mona Ozouf, quelque peu plaisantine, l'a baptisé Le Petit Livre Rouge de la République. Dans le double fond de ce qu'on peut appeler un chef-d'œuvre, ce livre de lecture courante à l'usage des élèves du cours moyen, il y a la solide pensée de deux philosophes, Alfred Fouillée, le longtemps compagnon puis mari d'Augustine et Guyau, son fils né d'un premier mariage. Il y a la législation toute neuve des fondateurs d'une école gratuite et laïque. Ecole que la relative aisance produite par le siècle rendra bientôt supportable pour les familles. L'obligation suivra.

Le Tour de la France par deux enfants, un quasi roman, n'est pas arrivé brusquement tout parfait. Francinet, livre de lecture courante dont le sous-titre «Morale et Instruction civique» dit assez les bonnes intentions, peut être lu comme son avant-projet, le tour de chauffe, le ballon d'essai. Tout comme Les enfants de Marcel pour ainsi dire autre brouillon du futur Tour de la France dont le ton évoque celui d'un autre chef d'œuvre : Sans famille d'Hector Malot. Le Tour de la France par deux enfants illustre son sous-titre «Devoir et Patrie» (deux mots qui sont aussi, à la dernière page, les derniers mots) en donnant en exemple pour chaque province des grands hommes locaux travailleurs et vertueux : Colbert, Vauban.

Laïcisation et concorde

Ce manuel nous intéresse aussi car on peut y suivre à travers les éditions successives la volonté d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat, autant dire de la laïcisation dont nous sommes les héritiers. On sait que les deux enfants, André et Lucien, progressant dans la connaissance de la patrie, s'exclament, enthousiastes, « Mon Dieu » dans l'édition de 1877 puis, en accord avec les vœux des auteurs des nouveaux programmes disent à la place : « Bravo ! » en 1906. À cette date, plus de 6 millions d'exemplaires sont en circulation.

Mais c'est aussi par ce qui n'est pas dit que ce livre est intéressant. Il fait silence sur tout ce qui pourrait

choquer certains parents. Les deux enfants quittent certes l'Alsace-Lorraine par «la porte de France» mais pas question de «La Revanche». Silence aussi, quand on visite Paris, sur la Commune, sur le général Boulanger, sur les attentats anarchistes. Il est vrai qu'on s'adresse à de jeunes enfants, mais enfin les affaires Calas et Dreyfus auraient leur place en instruction civique !.C'est la concorde qu'on vise. Les esprits sont encore chauds : il faut pacifier. Aussi en Languedoc les enfants n'entendent pas parler du phylloxéra. Toute allusion aux vicissitudes du partage de l'Afrique entre grandes puissances peut aussi fâcher. Bouche cousue, quoique par moments apparaisse la conviction d'une supériorité de l'Européen exportateur de civilisation : »La race blanche, la plus parfaite des races humaines « (édition de 1903, p.188). On se contente des clichés. De même la crise économique entre 1882-18871 n'est pas évoquée. Sur le chômage, les faillites, la baisse des échanges et de la production, silence. Sagesse sans doute si on pense aux difficultés de l'époque. En 1881 Mgr Freppel tonne contre la liberté de la presse laquelle n'est plus tenue par la loi de protéger son dieu. Clémenceau a beau répondre que les dieux peuvent se défendre tout seul et clamer son droit d'outrager la religion, le dialogue est toujours difficile. Le fidèle d'une religion outragé par tel propos est peu conscient que ses affirmations blessent les fervents d'une autre religion ou blessent la raison des esprits non religieux. Ainsi certains fondamentalistes chrétiens rejettent le discours des scientifiques sur l'évolution. Ils affirment la création du monde en sept jours au nom d'une lecture littérale de ce qu'ils tiennent pour livres sacrés. Le calme, au niveau de l'Etat est recherché pourtant : en 1882, l'école publique reçoit l'obligation de vaquer un jour par semaine pour permettre l'enseignement du catéchisme. L'inventaire des biens paroissiaux se passe mal. L'expulsion des religieuses dans le nord Finistère mobilise plus de mille soldats de l'infanterie coloniale. Pour apaiser le conflit, il faut des gestes forts en direction du clergé. La prise en charge sur fonds publics de l'entretien des lieux de culte catholiques ôtera aux paroisses un souci financier. Cette mesure explique l'attachement actuel des évêques à certains aspects de la loi de 1905.

Autre accommodement, le non rejet du calendrier chrétien en dépit des centaines de saints fêtés parmi lesquels une forte proportion de saints martyrs qui à force de provocations envers le pouvoir civil ou envers la religion alors dominante ont obtenu ce qu'ils cherchaient, à savoir la mort pour ce qu'ils nomment la vraie foi et qui les installe dans les béatitudes de leur Paradis. Ainsi une anthropologie de la violence et du sacré peut susciter des martyrs nihilistes, nourrir les mimétismes : nés imitateurs nous échappons difficilement à la contagion.

Dans ces conditions, G. Bruno a alors, dans sa grande sagesse, refusé de conforter les tendances à se poser en victimes quand sont effleurées en quoi que ce soit les certitudes, tendance que toute mesure d'autorité ne fait qu'exalter, habillant de mérites toute résistance.

Le Tour de la France par deux enfants témoigne d'une volonté de ménager les susceptibilités. Il est animé d'une foi dans un avenir où se calmeront les attachements à des pratiques, processions, pèlerinages, prières, signes d'appartenance, jeûnes et autres mortifications dans tel ou tel sens, qui dans le quotidien sont moins une adhésion à telle métaphysique, telle théologie mais plutôt majoritairement un plus ou moins machinal besoin de faire comme tout le monde. Laisser le temps au temps. Un possible désir de vivre ensemble naît quelquefois loin des feux toujours mal éteints de la discorde.

Gérard Balesme

HUMEURS ET RUMEURS

Comparaison

L'actualité la plus brûlante, même dans sa plus grande originalité, nous incite cependant à comparer. Soit l'Anjou en 1950 et le Languedoc aujourd'hui. L'inventaire des différences serait long et de plus elles sont bien connues. En revanche, les ressemblances sont moins évidentes et pourtant...

En 1950 en Anjou, dans chaque chef-lieu de canton ou presque, face à face deux équipes de football. Les cafés ont une clientèle bien marquée. Deux écoles concurrentes laïque et la catholique. Même public différencié pour les deux salles de cinéma et les sociétés de boule de fort. A la base, pour l'essentiel, on va ou on ne va pas à la messe.

Dans les chefs-lieux de canton du Languedoc, la même semi-guerre civile molle et tiède, aux contours pas si flous que ça pourtant. Même coexistence pacifique. Même ségrégation entre ceux dont l'arbre généalogique a de vieilles racines locales et ceux issus d'une migration plus récente. Une série d'oppositions qui n'épargnent ni ce qu'on boit ni ce qu'on mange. En Anjou, les oppositions de 1950 sont très atténuées voire gommées. Celles vécues en Languedoc n'ont pas davantage vocation à être éternelles. Mais quel voyant peut nous prédire l'avenir.

G. B.

Petite arithmétique électorale

Observons les résultats du second tour des élections régionales en Pays de la Loire. La liste LR et alliés obtient 620 250 voix soit 42,70% des votants. Elle a 54 élus. La liste PS et alliés obtient 545 653 voix soit 37,56% des votants. Elle a 26 élus. La liste FN obtient 286 710 voix soit 19,74% des votants. Elle a 13 élus. Il faut donc, pour la liste LR 11 486 voix pour avoir un élu. Avec 42,70% des voix, elle obtient 55% des élus. Il faut donc, pour la liste PS 20 986 voix pour avoir un élu. Avec 37,56% des voix elle obtient 28% des élus. Il faut donc pour la liste FN 22 054 voix pour avoir un élu (le double de la liste LR). Avec 19,74% des voix elle obtient 14% des élus. Tout cela est arithmétique à défaut d'être démocratique.

COP 21

Les responsables internationaux se gargarisent de la COP 21. Mais ils ont bien pris soin de ne discuter que du réchauffement climatique. Honte donc à ses banlieusards qui chaque jour font de longs trajets en voiture, de leur domicile à leur boulot. Honte aux gens des bidonvilles du Tiers-Monde qui ne savent utiliser que des foyers de fortune. Mais bravo au gouvernement britannique qui a décidé de construire deux centrales nucléaires, de type EPR de Flamanville, pour réduire la production du carbone.

Mais quid de la dégradation progressive du milieu de vie de l'humanité ?

IMPRESSIONS DE MONGOLIE

A

PRÈS 3H30 DE VOL AU DÉPART DE PARIS, ESCALE DE 2 H HEURES À MOSCOU, PUIS RETOUR DANS L'AVION POUR 6H30. NOUS VOICI À OULAN BATOR LA CAPITALE. PENDANT TROIS SEMAINES NOUS ALLONS DÉCOUVRIR LA MONGOLIE, À PIED SAC AU DOS OU EN 4X4 SUR DES PISTES EN TERRE LORS DES PARCOURS DE LIAISON.



Coincée entre la Russie et la Chine, au cœur de l'Asie, la Mongolie occupe une superficie grande comme trois fois la France. Par contre sa population ne s'élève qu'à 3 millions d'habitants dont un tiers vivent dans la capitale. Les autres villes comptent moins de 100000 habitants. Il en résulte une impression de grands espaces désertiques ou l'on croise seulement de temps à autre une yourte isolée et son troupeau. L'éloignement de toute mer, impose un climat continental marqué, +30° en été, jusqu'à -40° en hiver. Les steppes, forestières au nord près de la Sibérie, herbeuses au centre, puis semi-désertiques s'intensifient au sud à l'approche du désert de Gobi et de la frontière chinoise forment l'ossature de ce plateau de 1500 m d'altitude moyenne. À l'apogée de sa puissance, au 13^e siècle, l'empire mongol de Gengis Khan s'étend de la Crimée à la Corée. Un de ses descendants Kubilai Khan fondera la dynastie Yuan qui régnera sur la Chine avant les Ming. Après la première guerre mondiale la Mongolie, dominée depuis le 17^e siècle par le féodalisme mandchou, deviendra une république populaire, satellite de l'URSS. Après l'éclatement de son protecteur le régime évolue vers plus de démocratie, organise des élections libres, une alternance des partis au pouvoir et même des périodes de cohabitation.

La vie nomade

En grande partie nomade, la population vit essentiellement de l'élevage. Lorsque l'on doit déménager plusieurs fois par an, impossible d'attendre que les salades poussent. Des chèvres pour le cachemire, des moutons des yacks des bovins et des chevaux pour le lait et la viande constituent la majorité du cheptel.

Le nombre de chevaux est supérieur à la population. Cet animal reste encore le moyen de transport traditionnel dans la steppe même si les motos chinoises ou coréennes tendent à le supplanter. Pour les enfants il remplace le vélo ou la planche à roulette. Le lait de jument fermenté donne une boisson légèrement alcoolisée, l'airak, dont les mongols se délectent et qu'ils offrent aux touristes de passage. Impossible pour nous de refuser le bol qui passe de mains en mains sous peine d'offenser notre hôte. Après plusieurs heures de marche dans la steppe nous apprécions la dégustation d'une large portion yaourt frais de lait de yack. Ne venez pas en Mongolie en espérant faire des découvertes gastronomiques. Les repas se composent principalement de soupes à base de pommes de terre et de chou avec quelques petits morceaux de viande. Le développement du commerce avec les deux grands voisins rend disponible des conserves variées, légumes et fruits, ainsi que des pâtes et du riz.

À côté de la yourte d'habitation traditionnelle existe souvent une yourte équipée de cinq ou six lits individuels réservés aux touristes de passage. On peut la comparer aux chambres d'hôtes dans nos fermes. Le nomade mongol y trouve un complément de revenu intéressant. Le confort est sommaire mais il y fait chaud et elle protège bien du vent, y compris pendant la tempête de sable affrontée une fois pendant notre voyage. Ici aussi le modernisme influe sur l'équipement de la yourte familiale. L'autel des ancêtres face à la porte d'entrée se voit souvent détrôné par le téléviseur. Pour limiter l'exode des nomades vers les villes et la grande précarité qui l'accompagne, l'état mongol subventionne l'achat d'un panneau photovoltaïque. Avec une batterie et une parabole, la télévision fonctionne. Le réseau téléphonique mobile existe presque partout et la batterie permet de recharger son portable. Télévision et téléphone mobile atténuent fortement le sentiment d'isolement en reliant les nomades au reste du monde.

Les services publics

Parlons des retombées positives de la période soviétique. Il en existe au moins deux, l'école et la santé. Environ 98% de la population est alphabétisée et 95% suit un enseignement secondaire du niveau collège. L'abandon de l'écriture mongole historique, compliquée, réservée à une élite, et son remplacement pendant l'ère communiste par l'alphabet cyrillique, plus

facile d'emploi, l'explique sans doute en partie. Les écoles installées dans les villes hébergent pendant la période scolaire, dans un internat, les enfants des familles nomades. Une université existe à Oulan Bator. Notre guide, une jeune femme mongole, y a appris le français et le parle couramment. Pour continuer à l'entretenir et à le perfectionner elle regarde les programmes de TV5 Monde. Dans toutes les agglomérations, y compris les plus petites, on trouve un hôpital avec au moins un médecin. Il réceptionne les malades et dispense avec son équipe les soins de première urgence. Nous avons pu tester ce service. Un membre de notre groupe mordu par un chien errant a reçu les soins nécessaires, points de suture et vaccination antirabique. Il a pu se procurer localement les pansements, désinfectants et antibiotiques, nécessaires pour terminer le séjour sans difficultés majeures. De l'avis des médecins français ayant au retour injecté la dernière dose de vaccin, ils n'auraient pas fait mieux. Un point à noter, la gratuité de la médecine pour les mongols, soins et médicaments compris. Les femmes enceintes nomades reçoivent régulièrement la visite du médecin de l'hôpital du secteur. Il les accueille à l'approche de l'accouchement. La naissance se déroule alors dans les meilleures conditions. L'éducation populaire à la contraception existe, transmise par l'intermédiaire d'émissions régulières de télévision.

La poste fonctionne tout à fait normalement ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays exotiques. Tous les courriers déposés, même dans une boîte aux lettres, parviennent à leur destinataire en une dizaine de jours tout au plus. Dans chaque bureau un local internet avec des claviers cyrillique et latins permet la consultation et l'envoi de vos messages. L'heure de connexion vous coûte l'équivalent de 40 centimes d'euros.

En guise de conclusion

Que retenir de ce voyage. L'immensité des espaces ou rien ne barre l'horizon. L'hospitalité des nomades toujours heureux des rencontres qui rompent leur solitude.

Yves Mulet Marquis

P.S : Lors de nos escales à Moscou, la consultation des tableaux des départs et des arrivées nous a permis de constater que la compagnie russe Aeroflot proposait des vols directs entre Moscou et Kiev malgré le conflit avec l'Ukraine.

Populisme

De plus en plus de « gens » (on ne parle plus de citoyens) ont leur horizon bouché. Ils subissent des changements non souhaités, des politiques pour lesquelles ils n'ont pas été consultés, pis, pour lesquelles ils n'ont pas voté. Citoyens. Qu'est-ce que ça veut dire aujourd'hui ?

Quel environnement ?

Notre environnement familial n'est plus là. Et pas seulement celui des terroirs agricoles. Désormais la ville l'emporte avec ces banlieues de tours et de pavillons. Et cela sans commerce de proximité, sans service public. Ceux-ci sont menacés, soit de disparaître (bureaux de postes, gendarmerie, voire écoles), soit de privatisations par exemple les transports où le car remplace la ligne ferroviaire d'antan. Le citoyen ne s'y retrouve plus.

Paysage social dégradé

Et cerise sur le gâteau, le chômage s'est installé avec la désindustrialisation, paramètre du salariat. Trouver sa place (voire une place) dans la société devient problématique. Dans ce paysage social et sociétal, les nouveaux venus donc considérés comme des intrus. Ils ne parlent pas la même langue et pratiquent d'autres religions.... « On n'est plus chez nous », comme disent encore, dans leur village, les paysans en butte aux « rurbains ». Et cela, lors même que l'immobilisme social guette tout à chacun, les boulots mal payés font florès.

Bref, chacun risque de se retrouver exclu d'un monde de plus en plus cosmopolite.

Un terrain propice

Tout cela favorise le populisme. Partout. En France, en Belgique, au Royaume Uni, en Norvège, au Danemark, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, etc... Parce que peu ou prou, la norme gouvernementale est, aujourd'hui, celle des intérêts du capitalisme financier. La chute de l'URSS en 1999, a, en effet, eu pour résultat de faire tomber, dans le monde, le frein idéologique au libéralisme à tout crin. Celui-ci gangrène aujourd'hui les grands médias et de plus en plus de responsables politiques devenus de simples politiciards.

La morale publique a, semble-t-il, disparu. Sur ce terrain le populisme prospère. Il vise une société du repli sur soi, du repli identitaire. Il remet en cause les fondements de la liberté que sont l'égalité, la fraternité, la laïcité. Au profit de qui ?

J.P. Brachet

N.B. La vitalité des revendications régionalistes témoigne sans doute, également, des replis identitaires face au grand large généré aujourd'hui par la finance internationale.

Le Maelstrom du Proche Orient

Le panarabisme a vécu avec la disparition de Nasser (1970). Par la suite l'Égypte puis les dirigeants palestiniens ont reconnu l'existence d'Israël. Le Proche Orient semblait gagné par le calme sous la poigne de dictateurs (Syrie – Irak) et de monarchies absolues dans la péninsule arabique¹. Et puis, voilà l'Iran qui s'adonne à l'islamisme chiite. Par ailleurs les extrémistes chiites ou sunnites (Liban) remettent en cause les pouvoirs en place. Et cela justifie l'extrémisme juif, pour l'instant restreint au domaine politique avec Netanyahu

Le Proche Orient tourneboulé

L'échafaudage étatique construit après la première guerre mondiale par la Grande Bretagne et la France sur les dépouilles de l'Empire Ottoman a vécu². Les régimes gangrenés mis en place après la deuxième guerre mondiale, avec la complicité des puissances occidentales, ont perdu leurs assises. Ces assises reposaient tout à la fois sur le despotisme politique comme en Syrie et en Irak et sur des monarchies absolues autour du Golfe persique.

Le gâchis

Les États-Unis par leur intervention militaire en Irak en 2003, ont provoqué un appel d'air sans le moindre contenu démocratique et laïque (Obama a osé dire que l'Irak était devenu « un état fiable et stable »).

Au contraire, l'intervention américaine a engendré une offensive religieuse se réclamant du sunnisme le plus intégriste, avec le soutien tacite, au minimum, des archaïques monarchies du Golfe. Celles-ci (l'Arabie notamment), ont ouvert une boîte de pandores³. Car le projet pan islamique de Daech vise à se débarrasser des pouvoirs politiques en place. La religion coranique

selon le sunnisme constitue à soi seul l'état. Après tout, contrairement au schisme le sunnisme n'est pas encadré par un clergé.

Les tensions meurtrières et belliqueuses prévalent donc aujourd'hui dans tous les états de la région. Sans parler du cancer palestinien qui ronge Israël et sa démocratie.

J-B. B

¹Ne semblent alors subsister que les rivalités nationales entre arabes et kurdes, en Irak et en Turquie

²Même scénario en Libye

³L'islam est profondément divisé, depuis les luttes de pouvoir entre les compagnons de Mahomet. Depuis l'assassinat du 4e calife Ali en 664. Chiïtes (majoritaires en Iran et en Irak) et sunnites s'opposent violemment.



Humeurs et Rumeurs

Rappel souriant

Que les religions ne soient pas respectables, certains de nos anciens le savaient. Ils en connaissaient une histoire où le sang coule beaucoup.

Elles sont en même temps intéressantes car porteuses d'une exceptionnelle charge culturelle, car elles prêchent des vertus souvent admirables, car il leur est arrivé d'inspirer des personnalités exemplaires. Espérons que se réactualisera le savoir de nos anciens. Ils ne prenaient pas toutes les fables au sérieux et fêtaient d'une assimilation critique du patrimoine y cherchaient d'abord l'occasion de rappels souriants.

Nouveau gouvernement

Trois verts viennent de faire leur entrée au gouvernement, l'une officielle, les deux autres dissidents. Tous s'opposaient vigoureusement à la réforme constitutionnelle relative à l'état d'urgence et à la déchéance de nationalité. L'attrait irrésistible du maroquin ministériel l'emporta sur les scrupules et les états d'âme. Il est vrai que bien avant eux un monarque n'avait-il pas déclaré : Paris vaut bien une messe.

300 millions de dollars pour 5,5 millisecondes

L'entreprise américaine Hibernia Networks vient d'installer pour un coût de 300 millions de dollars un nouveau câble transatlantique ultra-haut débit de 4 568 kilomètres de long. Le câble le plus fréquenté actuellement permet de relier les deux continents avec un délai de 65 millisecondes. Le nouveau câble d'Hibernia est capable d'établir la même connexion dans un délai de 59,5 millisecondes, soit un gain de 5,5 millisecondes. Cette différence est essentielle pour le trading haute fréquence. Ainsi, un opérateur des marchés européens recevant les cotations américaines six millisecondes avant ses concurrents. Sur un aller-retour de l'information, les douze millisecondes gagnées permettent de doubler les autres opérateurs ne bénéficiant pas de ce câble, et donc de maximiser ses bénéfices. Le coût de location du câble varierait entre 100 000 et 300 000 euros par mois, ce qui fait cher l'abonnement. Mais les gains espérés sont importants soit environ 90 millions d'euros pour un fonds d'investissement de grosse taille. Nous vivons décidément dans un monde merveilleux.

Vérifier chaque ligne

La prochaine fois, regardez donc les décomptes de paiements de la Sécu. Chaque ligne de paiement d'une boîte de médicament est doublée d'une ligne « Honor. Dispens. ». Et cela depuis janvier 2015. Cette mesure est destinée à payer aux pharmaciens des « honoraires de dispensations », pour rétribuer le travail que représente la fourniture d'une boîte de médicament au client. Cet honoraire est de € 0,82 € TTC par boîte, et remboursé par la Sécu à 0,53 euro. Si l'ordonnance comporte au moins 5 médicaments, il s'y ajoute des honoraires pour « ordonnance complexe » de 0,51 € TTC. Il semblerait que les bénéficiaires de la CMU et de l'AME, en soient dispensés.

LA LAÏCITÉ DANS LE HAUT-ANJOU

La laïcité valeur vivante dans le Haut Anjou : j'ai pu le constater en tant que représentant de la FOL 49 et de son Président, Jack Prout, lors de deux manifestations de la fin de l'année 2015.

Le Foyer Laïque de Segré

Le vendredi 27 novembre le Foyer Laïque de Segré tenait son assemblée générale annuelle statutaire. Fondé en novembre 1945 en tant qu'amicale laïque il deviendra Foyer Laïque en 1957 lors de l'achat de son local. Il propose aujourd'hui une quinzaine d'activités variées à plus de 300 adhérents. Par ordre alphabétique : Aéromodélisme, Anglais, Chinois, Country, Danses moderne jazz, Hip Hop, Peinture dessin modelage (enfants en primaire et au collège), Peinture dessin (préparation aux écoles d'art), Sophrologie, Théâtre enfants et adolescents, Théâtre adultes, Yoga, Yoga femmes enceintes. Vient de se rajouter une section échecs pour joueurs débutants et confirmés. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux compétitions organisées par la Fédération Française des Échecs. On peut rappeler qu'historiquement, en 1967/1968 le foyer fut à

l'origine de la création du club de Hand Ball. Il vole aujourd'hui de ses propres ailes sous les couleurs de l'Entente Sportive de Segré. Bernard Tessier le Président du foyer présenta le rapport d'activité, le rapport moral et le rapport financier. Ces trois rapports furent adoptés à l'unanimité par les présents, signe de la bonne santé de l'association. À noter que la ville de Segré, consciente du rôle social d'utilité publique du foyer, lui apporte une aide substantielle. D'autres communes, plus importantes, devraient bien s'inspirer de son exemple. Comme le veut la tradition le verre de l'amitié, avec modération, clôtura la réunion.
<http://www.foyer-laique-segre.com/>

La fête de la laïcité

Le 5 décembre 2015 les foyers et amicales laïques du Haut Anjou -Noyant la Gravoyère, Nyoiseau, Segré, Bel Air de Combrée et Bouillé Ménard- organisaient leur fête de la laïcité. Elle a lieu tous les deux ans et se déroulait cette année dans les locaux de l'Amicale laïque de Bel Air de Combrée. On pouvait noter la présence de M. Jean Paul Roux, maire de Combrée.

Une exposition retraçait l'histoire de la laïcité, de ses grands hommes et femmes et de leurs pensées. Point d'orgue de l'exposition un arbre de la laïcité dessiné par Mmes Arnaud et Coulon. Il avait pour racines Condorcet, Hugo, Buisson, Ferry et bien d'autres. Ses branches portaient des citations marquantes comme « *La laïcité n'est pas une opinion mais la liberté d'en avoir une* ». Les interventions de M. Coulon secrétaire de l'Amicale laïque de Combrée Bel Air, du représentant de la Fol et de M. le maire de Combrée mirent toutes l'accent sur l'importance des idées laïques dans une période où liberté de conscience et d'expression sont attaquées y compris par les moyens les plus barbares. Après le verre de l'amitié la soirée se poursuivait par un repas rassemblant 70 convives. Les chansons engagées du groupe angevin Bouine Bouzine permirent à tous les participants de repartir gonflés à bloc avec le sentiment que la laïcité est un principe fondateur de notre République. N'hésitons pas à le dire et à le redire.

YMM

Michel Moizy prend les rênes de l'UFOLEP



Le décès soudain de Guy Le Mener a bouleversé l'Ufolep. L'émotion était encore palpable lors de la minute de silence en sa mémoire. Mais il faut poursuivre. Michel Moizy, « ufolépien » de longue date, a accepté cette mission lors de l'assemblée générale du 29 janvier. Entouré de militants de confiance et aidé par Cécile Allais, déléguée Ufolep, il assume désormais la présidence de la section sportive de la fédération des

œuvres laïques. Dans son introduction au débat, il a rappelé les orientations du plan départemental de développement quadriennal adopté en 2013. La promotion du sport comme vecteur de bien-être et d'intégration est un des axes retenus du « sport pour tous », label de l'Ufolep. Les 46 associations affiliées et les 31 disciplines pratiquées sont des gages de réussite pour que l'Ufolep soit aussi le « sport de tous ». Adultes et

jeunes quels que soient leurs possibilités physiques y ont leurs places. Le souci démocratique de l'Ufolep n'empêche pas la performance. Les coupes distribuées avant le vin d'honneur l'ont attestée. Exploits, mais aussi formations validées par des diplômes. C'est la dimension citoyenne du comité soulignée par Michel Moizy.

J. P.

Boule de fort : le challenge des amicales laïques

Les amicales de Noyant, Breil, Vernantes, Longué, Vernoil, Viel-Baugé, Courléon et la Renaissance de Chavaignes concourent à ce challenge. Joueuses et joueurs se connaissent bien et leurs confrontations sont toujours conviviales. Cette année la finale eut lieu à Chavaignes. L'hôte était Yvon Chaumin président de la société. Il sait recevoir. Après un repas pris à Auvergne -très bien paraît-il- eut lieu la finale. Elle opposa l'équipe de Longué (Alain Goarin et Michel Gannereau) à l'équipe mixte de Vernoil (Michèle Gauthier et Jean Sourdeau). Les points se gagnèrent un à un. L'équipe en tête devenait seconde le coup suivant. Longué finit par l'emporter 12 à 11 devant 60 personnes tassées le long de la main courante. Après le suspense, ce fut le vin d'honneur et la remise des médailles.

Avant la finale une minute de silence fut observée en mémoire de Claude Moutault, Yannick Robin et Rémi Chauffour disparus au cours de l'année.

J. P.



Facteurs Carnet des

Max Bayard, le 10 janvier 2015

Samedi 9 janvier 2016 à 15h, je suis allé boire un thé à la « porte ouverte » de la salle de prières musulmane dans mon quartier de La Roseraie, un local municipal d'environ 100 m² partagé certains jours avec une association caritative. Seul visiteur, assis sur une chaise, j'ai assisté à l'intégralité d'une des cinq prières quotidiennes obligatoires, sauf excuses. Après appel intérieur du muezzin et sous la direction d'un imam tourné vers La Mecque.

J'ai fait diverses observations sur le comportement et la gestuelle de ces hommes de foi – en l'absence des femmes. J'ai discuté avec quelques-uns à la fin dans une bonne ambiance d'écoute réciproque, ayant préalablement confié sur interrogation un peu indiscreète que je suis sans confession. Ainsi on m'a parlé d'islam ouvert (notamment pour la grande prière du vendredi) to-

lérant et pacifique, mais aussi de déterminisme divin, ce que bien sûr je ne partage pas. En se séparant avec une poignée de main, j'ai reçu en cadeau un petit coran usagé bilingue franco-arabe classique de 600 pages dont certaines, froissées, ont été lues et relues et que je lirai moi-même comme j'ai lu des pages de la bible et des évangiles, car mieux vaut savoir de quoi l'on parle et à qui. Sans m'aventurer trop loin dans une situation d'ensemble compliquée et dangereuse, je rêve que s'instaure une sorte de Contrat social à la Rousseau entre l'islam en France (on parlerait alors d'islam de France) et la République, sous le sceau de la laïcité. Je suis plus que convaincu qu'il existe déjà un tel contrat tantôt explicite, tantôt tacite avec les églises chrétiennes et le judaïsme, ce qui assure la paix sociale depuis plus d'un siècle. Il suffirait donc de l'étendre à l'islam par le canal du CFCM (Conseil français du culte musulman). On parle de plus en plus dans les hautes sphères et dans certains médias d'un risque soudain de guerre civile dans notre beau pays sur fondement confessionnel. Nous l'éviterons par le dialogue réfléchi, la bonne volonté et la sincérité de chacun sans prosélytisme, le respect de nos lois démocratiques (dont le code civil et le code pénal) et des libertés fondamentales de conscience, d'expression et de culte ; c'est-à-dire le contrat islamo-laïque que j'appelle de mes vœux en cette nouvelle année qui s'annonce difficile.

Osons le mot : *Fraternité citoyenne*.

Ndlr : L'islam n'a pas de clergé hiérarchisé. Le CFCM n'est pas représentatif de sa diversité. L'islam de France n'impliquerait-il pas une emprise du politique sur la religion ? C'est alors l'article 2 de la loi de 1905 qui serait remis en cause.

HUMEURS ET RUMEURS

Vaccination

Il y a quelques temps, 800 000 personnes signaient une pétition à propos de la pénurie de vaccin, notamment en ce qui concerne le DTP (diphtérie, tétanos, polio). Or, à ce jour ce vaccin n'est toujours pas disponible. Arnaque des fabricants qui ont volontairement organisés cette pénurie, arguant d'arguments fallacieux, pseudo scientifiques. En fait, pour proposer un vaccin 7 fois plus cher qui associerait au D.T.P. la vaccination coqueluche alors que l'on peut l'attraper plusieurs fois même en étant vacciné, hémophilus influenzae, responsable de la méningite chez les enfants en mauvaises santé, et hépatite B qui peut s'attraper quand on travaille dans un milieu de santé, quand on se drogue ou que l'on multiplie les partenaires intimes.
Question : à qui profite cette pénurie et pour combien de temps encore ?

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Tonnerre

Une devinette facile : comment estimer simplement la distance qui vous sépare d'un

orage lorsque vous apercevez un éclair ?

Réponse de la devinette précédente: respiration

Avec un mètre d'eau au dessus de vous, une pression de 100 g/cm² s'exerce sur votre poitrine . Une poitrine normale mesure environ 40 cm x 40 cm soit 1600 cm² . Tout se passe donc comme si vous aviez un poids de 160 kg sur le thorax. A moins d'avoir une musculature anormalement développée vous ne pourrez pas respirer malgré le tube qui relie votre bouche à la surface.

Dans les bouteilles de plongée le gaz respiratoire est comprimé. Contrairement à la situation précédente, un manomètre détenteur vous délivre un mélange gazeux à une pression qui équilibre celle exercée par l'eau à la profondeur ou vous vous trouvez . Vous pouvez donc respirer normalement.

Premier mai à Longué

Tout est bon dans le cochon grillé. À l'amicale laïque Paul Biet vous pourrez l'apprécier pour quinze euros, plus l'apéro. Pour ce prix le couvert n'est pas fourni. Prière de l'apporter. Le vin est disponible sur place. Inscription au 02 41 52 19 84 avant le 24 avril



Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

.....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°115

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception et mise en pages :

Jean-Claude Michineau

Collaboration : Marie Anne Guéry, Daniel Raoul, Alain Paquereau, Marcel Lepovregault, Arnolphe.

Imprimerie Paquereau
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions.

Adresse mail :

anjoulaique@gmail.com

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers

Femmes sandwich

Angela Merkel tenancière ?

Il y a peu, le *Courrier de l'ouest*, titrait en première page, large photo couleur à l'appui, sur la prostitution à Angers. L'article précisait que les femmes exerçant dans nos rues étaient africaines ou sud-américaines... des femmes chassées de chez-elles par la misère ou autres désespoirs. Ce sujet, la prostitution, était aussi à l'honneur de quelques journaux anglo-saxons importants comme le *Times*, le *Washington Post* ou encore *The Independent*. Cette revue de presse rapporte que « les jeunes femmes grecques vendent du sexe pour le prix d'un sandwich ». Les reportages soulignent que six années d'austérité ont poussé le pays dans un gouffre de pauvreté. « D'après bien des données portant sur plus de 17000 travailleuses du sexe opérant en Grèce, force est de constater que les femmes grecques dominent maintenant l'industrie de la prostitution dans ce pays, en remplaçant les femmes originaires d'Europe de l'est et que le sexe vendu en Grèce figure parmi les moins chers en Europe. Certaines femmes le font juste pour une tarte au fromage ou pour un sandwich car elles ont besoin de manger. Elles ont faim explique Grigoris Laxos, professeur de sociologie à l'université Panton d'Athènes. D'autres se prostituent pour faire face à certaines dépenses urgentes ou pour se procurer un médicament » (1)
Une autre source (2) précise : « La forte augmentation du nombre de femmes offrant des services sexuels a fait tomber le prix à 4 euros de l'heure. (Illustra-

tion de ce qu'est la loi du marché...) Cela fait 4, 24 dollars, assez pour acheter un feuilleté à la fête ou un sandwich » C'est à ce prix que l'austérité imposée par les banquiers européens évalue l'utilisation du corps d'une femme pendant une heure. A de tels tarifs la dette grecque, motif premier de cet essor de la prostitution, n'est pas prête de s'éteindre ! Mais, encore une fois, les prêts n'ont pas été faits au peuple grec. Ces prêts accordés à la Grèce ont très souvent permis de corrompre les gouvernements athéniens afin qu'ils trichent sur leurs bilans et résultats et autorisent en retour, par exemple, les banques allemandes à « prêter »...pour que l'état grec achète des sous-marins...allemands. A ce compte, Madame Angela Merkel m'apparaît comme la tenancière d'une maison bien mal close (3) qui s'appellerait la Grèce. Elle y ordonne que les dettes soient remboursées par la liquidation de tous les services et actifs publics. Le résultat est une souffrance croissante. Et le résultat de cette souffrance c'est que les femmes grecques doivent vendre leur corps.

Alain Paquereau

Site Greek Crisis. Panagiotis Grigoriou.

¹Site Zéro Hedge. Paul Graig Roberts

²La Turquie ne laisserait pas passer les migrants. La

Grèce ne sait pas les empêcher de débarquer sur ses

îles !



EXTRÊME DROITE, ULTRA DROITE ?

Tentative d'enracinement en terre angevine

Co-fondateur en 1968 du « *Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne* » (G.R.E.C.E), Dominique Venner s'est suicidé par arme à feu en la cathédrale Notre Dame de Paris le 21 mai 2013. Cet ancien de l'OAS, habitué des coups d'éclat (attaque du siège du PCF et l'incendie des locaux du journal *l'Humanité* – tentative d'attaque de l'ambassade américaine suite à la prise de position du président Kennedy en faveur de l'indépendance de l'Algérie) est resté païen convaincu, bien que soutien des *anti-mariages pour tous*. Pour lui, l'Europe était le berceau de la race blanche. Il défendait l'idée d'un nationalisme européen, une civilisation «supérieure» aujourd'hui menacée.

Pour suivre ses dernières volontés, ses amis, tous convaincus des thèses nationales-européennes et «raciales» de l'après guerre ont fondé en mai 2014 à Angers, «*l'ILIADÉ, Institut pour la longue mémoire européenne*». Cet institut a pour vocation de transmettre les traditions de la civilisation européenne et de former à sa connaissance et à son histoire. Son site internet est richement doté (<http://institut-iliade.com/presentation/>).

On y apprend que «*L'Institut accompagnera tous ceux qui refusent le grand effacement, matrice du grand remplacement.*» Leurs références ? Au delà du classicisme gréco-latin, on y croise un paganisme touffu d'origine européenne, mais aussi des grands noms de la pensée fasciste, tel Julius Evola.

Parmi les fondateurs de cet institut on retrouve ; des

historiens Philippe Conrad (son président), Bernard Lugan, Jean-Yves Le Gallou, Fabrice Lesade. Tous ont fait partie de mouvements d'extrême droite, d'ultra droite, nouvelle droite, et pour certains du FN. Le périmètre d'action de *l'ILIADÉ* ? l'Europe, naturellement... C'est ainsi que leurs premiers colloques tenus à la Maison de la Chimie, à Paris, ont vu des interventions de leurs *alter ego* venus d'Italie, Portugal, Serbie, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.

Leur lien avec le Maine-et-Loire est leur siège social au domicile de leur secrétaire trésorière Fabienne Couëtoux Du Tertre, proche du «*Bloc identitaire*». Un mouvement qui s'était déjà fait remarquer à Angers en 2011, apportant une tête de cochon lors de la séance du conseil municipal statuant sur la construction d'une nouvelle mosquée. Par ailleurs, Mme Couëtoux Du Tertre avait fondé début 2014, toujours à Angers «*Le Cercle Andécavis*». Une association d'ambition plus locale qu'elle présidait, et d'objet voisin de celui de *l'ILIADÉ*.

À l'occasion du premier anniversaire de la création de *l'ILIADÉ*, le conseiller municipal angevin Maxence Henry s'est un peu lâché sur *twitter* trouvant «*tellement juste*» la nouvelle vidéo du site *ILIADÉ* qui titrait alors «*Ni Lampedusa, ni Bruxelles, être européen !*» Mais qu'est-ce qui attire tant ces groupes en terre angevine ?

Arnolphe

